

**Bulletin officiel de l'administration centrale
du ministère de l'Économie, des Finances,
du ministère du Commerce extérieur,
du ministère du Redressement productif
et du ministère de l'Artisanat, du Commerce et du Tourisme**

N° 48 – septembre - octobre 2012

SOMMAIRE

SECRETARIAT GÉNÉRAL

HAUT FONCTIONNAIRE DE DÉFENSE ET DE SÉCURITÉ

Arrêté du 3 septembre 2012 portant fin de fonctions d'un Haut fonctionnaire de Défense et de Sécurité adjoint.....p. 5

DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES

Décision du 27 septembre 2012 relative à la désignation des fonctionnaires chargés d'assurer une fonction d'inspection en matière de santé et de sécurité au travail et à la répartition des secteurs d'inspection au niveau territorial.....p. 6

DIRECTION GÉNÉRALE DE LA COMPÉTITIVITÉ, DE L'INDUSTRIE ET DES SERVICES

SECRETARIAT GÉNÉRAL

Arrêté du 27 août 2012 portant modification de l'arrêté du 1er décembre 2011 portant abrogation de l'arrêté du 29 décembre 2009 et désignation des représentants de l'administration au sein des commissions administratives paritaires des personnels techniques gérées par la direction générale de la Compétitivité, de l'Industrie et des Services.....p. 25

SERVICE DE LA COMPÉTITIVITÉ, ET DU DÉVELOPPEMENT DES PME

TUTELLE DES CHAMBRES DE METIERS ET DE L'ARTISANAT

Décision du 20 juin 2012 relative à l'ouverture des épreuves de la seconde session 2012 de l'examen national d'aptitude pour l'accès à l'emploi de secrétaire général de chambres de métiers et de l'artisanat.....p. 28

Avis de vacance de poste de secrétaire général de chambre de métiers et de l'artisanat.....p. 31 à 36

SQUALPI

Métrologie

Publication de la référence des certificats d'examen de type émis par le Laboratoire national de métrologie et d'essais (LNE).....p. 37

DIRECTION GÉNÉRALE DE L'INSEE

Arrêté du 9 octobre 2012 portant délégation de signature de la direction régionale de Bretagne (Institut national de la Statistique et des Études économiques).....	p. 39
Arrêté du 9 octobre 2012 portant délégation de signature de la direction régionale de Champagne-Ardenne (Institut national de la Statistique et des Études économiques).....	p. 41
Arrêté du 9 octobre 2012 portant délégation de signature de la direction régionale du Limousin (Institut national de la Statistique et des Études économiques).....	p. 43
Arrêté du 9 octobre 2012 portant délégation de signature de la direction régionale du Nord-Pas de Calais (Institut national de la Statistique et des Études économiques).....	p. 45
Arrêté du 9 octobre 2012 portant délégation de signature de la direction régionale des Pays de la Loire (Institut national de la Statistique et des Études économiques).....	p. 47
Arrêté du 9 octobre 2012 portant délégation de signature de la direction régionale de Poitou-Charentes (Institut national de la Statistique et des Études économiques).....	p. 49
Arrêté du 9 octobre 2012 portant délégation de signature de la direction régionale de La Réunion - Mayotte (Institut national de la Statistique et des Études économiques).....	p. 51
Arrêté du 9 octobre 2012 portant délégation de signature de la direction régionale de Rhône-Alpes (Institut national de la Statistique et des Études économiques).....	p. 53
Arrêté du 25 octobre 2012 portant délégation de signature de la direction régionale de Bourgogne (Institut national de la Statistique et des Études économiques).....	p. 55

DIRECTION DES AFFAIRES JURIDIQUES

Arrêté du 17 octobre 2012 portant nomination au comité consultatif national de règlement amiable des différends ou des litiges relatifs aux marchés publics et aux comités consultatifs interrégionaux de règlement amiable des différends.....	p. 57
Arrêté du 22 octobre 2012 portant nomination aux comités consultatifs interrégionaux de règlement amiable des différends ou des litiges relatifs aux marchés publics.....	p. 58

SERVICE DU CONTRÔLE GÉNÉRAL ÉCONOMIQUE ET FINANCIER

Arrêté du 8 octobre 2012 portant affectation à la mission « Écologie et développement durable » du service du Contrôle général économique et financier.....	p. 59
Arrêté du 8 octobre 2012 portant affectation à la mission « Agriculture, forêt et pêche » du service du Contrôle général économique et financier.....	p. 60
Décision du 11 octobre 2012 portant affectation à la mission fonctionnelle « Études-conseil » du service du Contrôle général économique et financier.....	p. 61

CONSEIL GÉNÉRAL DE L'ÉCONOMIE, DE L'INDUSTRIE, DE L'ÉNERGIE ET DES TECHNOLOGIES

Institut Mines-Télécom

Décision du 14 septembre 2012 fixant la composition du comité technique commun à l'Institut Mines-Télécom et aux écoles nationales supérieures des mines.....p. 62

École nationale supérieure des mines de Paris (Mines ParisTech)

Arrêté du 22 octobre 2012 portant nomination au conseil d'administration de l'École nationale supérieure des mines de Paris.....p. 64

École nationale supérieure des mines de Saint-Etienne (Mines Saint-Etienne)

Arrêtés du 28 septembre 2012 portant attribution du diplôme d'ingénieur de l'École nationale supérieure des mines de Saint-Etienne, spécialité électronique et informatique industrielle, en partenariat avec l'Institut des techniques d'ingénieur de l'industrie de Provence-Alpes-Côte d'Azur.....p. 65 à 68

Arrêté du 26 octobre 2012 portant nomination au conseil d'administration de l'École nationale supérieure des mines de Saint-Etienne.....p. 69

École nationale supérieure des mines d'Alès (Mines Alès)

Arrêtés du 27 septembre 2012 portant attribution du diplôme d'ingénieur de l'École nationale supérieure des mines d'Alès.....p. 70 à 72

Arrêtés du 3 octobre 2012 portant attribution du diplôme d'ingénieur de l'École nationale supérieure des mines d'Alès.....p. 73 à 74

Arrêtés du 16 octobre 2012 portant attribution du diplôme d'ingénieur de l'École nationale supérieure des mines d'Alès.....p. 75 à 77

Arrêté du 16 octobre 2012 portant attribution du diplôme d'ingénieur de l'École nationale supérieure des mines d'Alès, spécialité conception et management de la construction.....p. 78

Arrêté du 16 octobre 2012 portant attribution du diplôme d'ingénieur de l'École nationale supérieure des mines d'Alès, spécialité informatique et réseaux.....p. 79

Arrêtés du 26 octobre 2012 portant nomination au conseil d'administration de l'École nationale supérieure des mines d'Alès.....p. 80 à 81

École nationale supérieure des mines de Douai (Mines Douai)

Arrêté du 26 octobre 2012 portant nomination au conseil d'administration de l'École nationale supérieure des mines de Douai (Mines Douai).....p. 82

École nationale supérieure des mines de Nantes (Mines Nantes)

Arrêté du 26 septembre 2012 portant attribution du diplôme d'ingénieur de l'École nationale supérieure des mines de Nantes.....p. 83

Arrêté du 10 octobre 2012 rapportant l'arrêté du 5 septembre 2011 portant attribution du diplôme d'ingénieur de l'École nationale supérieure des mines de Nantes.....p. 84

Arrêté du 22 octobre 2012 portant nomination au conseil d'administration de l'École nationale supérieure des mines de Nantes.....p. 85

Arrêté du 26 octobre 2012 portant nomination au conseil d'administration de l'École nationale supérieure des mines de Nantes.....p. 86

École nationale supérieure des mines d'Albi-Carmaux (Mines Albi-Carmaux)

Arrêtés du 18 octobre 2012 portant attribution du diplôme d'ingénieur de l'École nationale supérieure des mines d'Albi-Carmaux.....p. 87 à 91

Arrêté du 22 octobre 2012 portant nomination au conseil d'administration de l'École nationale supérieure des mines d'Albi-Carmaux.....p. 92

SERVICE DES ACHATS DE L'ÉTAT

Arrêté du 7 septembre 2012 portant nomination (Service à compétence nationale dénommé « Service des achats de l'État ») NOR : EFIP 1232586 A.....p. 93

**Arrêté du 3 septembre 2012
portant fin de fonctions
d'un Haut fonctionnaire de Défense et de Sécurité adjoint**

Le ministre de l'Économie et des Finances, la ministre du Commerce extérieur, le ministre du Redressement productif, la ministre de la Réforme de l'État, de la Décentralisation et de la Fonction publique et la ministre de l'Artisanat, du Commerce et du Tourisme,

Vu le code de la défense, notamment son article R 1143-3 ;

Vu le décret n° 2010-444 du 30 avril 2010 relatif aux attributions du secrétaire général du ministère de l'Économie, de l'Industrie et de l'Emploi et du ministère du Budget, des Comptes publics et de la Réforme de l'État et portant création d'un secrétariat général ;

Vu le décret du 6 mai 2010 portant nomination d'un haut fonctionnaire de défense et de sécurité à l'administration centrale du ministère de l'Économie, de l'Industrie et de l'Emploi et du ministère du Budget, des Comptes publics et de la Réforme de l'État ;

Vu l'arrêté du 12 juin 2012 portant nomination d'un Haut fonctionnaire de Défense et de Sécurité adjoint,

arrêtent :

article 1er

Il est mis fin aux fonctions de Haut fonctionnaire de Défense et de Sécurité adjoint aux ministères de l'Économie et des Finances, du Commerce extérieur, du Redressement productif, de la Réforme de l'État, de la Décentralisation et de la Fonction publique, et de l'Artisanat, du Commerce et du Tourisme, exercées par M. *Frédéric* Lacave, administrateur civil.

article 2

Le présent arrêté sera publié au *Bulletin officiel* de l'administration centrale des ministères économique et financier.

Fait le 3 septembre 2012.

Le ministre de l'Économie et des Finances

La ministre du Commerce extérieur

Le ministre du Redressement productif

La ministre de la Réforme de l'État, de la Décentralisation et de la Fonction publique

La ministre de l'Artisanat, du Commerce et du Tourisme

Et par délégation

Le secrétaire général,

Haut fonctionnaire de Défense et de Sécurité,

D. Lamiot

Décision du 27 septembre 2012
relative à la désignation des fonctionnaires chargés d'assurer une
fonction d'inspection en matière de santé et de sécurité au travail et à la
répartition des secteurs d'inspection au niveau territorial.

Le ministre de l'Économie et des Finances

La ministre du Commerce extérieur

Le ministre du Redressement productif

La ministre de l'Artisanat, du Commerce et du Tourisme

La ministre de la Réforme de l'État, de la Décentralisation et de la Fonction publique

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction publique de l'État ;

Vu la loi n° 2010-751 du 5 juillet 2010 modifiée relative à la rénovation du dialogue social et comportant diverses dispositions relatives à la Fonction publique ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la Fonction publique ;

Vu l'arrêté du 14 octobre 2011 modifié portant création et organisation générale des comités d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail au ministère de l'Économie, des Finances et de l'Industrie, au ministère du Budget, des Comptes publics et de la Réforme de l'État et au ministère de la Fonction publique ;

décident :

article 1^{er}

Les fonctionnaires chargés, en application des articles 5, 5-1, 5-2 et 5-3 du décret du 28 mai 1982 modifié susvisé, d'une mission d'inspection en matière de santé et de sécurité au travail pour l'ensemble des ministères économique et financier, des directions et services de l'administration centrale du ministère de la Réforme de l'État, de la décentralisation et de la Fonction publique, des administrations et organismes pour lesquels une prestation en santé et sécurité au travail est assurée dans le cadre d'une convention, des services du Premier ministre et des établissements couverts par les CHSCT spéciaux des Ecoles des Mines, sont placés sous l'autorité du secrétaire général et affectés à la direction des Ressources humaines (Sous-direction des politiques sociales et des conditions de travail – Bureau DRH 3B). La présente décision précise, pour chaque ressort territorial, le nom du fonctionnaire compétent (voir tableau infra).

article 2

Le champ de compétence des fonctionnaires mentionnés à l'article 1^{er} s'étend à l'ensemble des services des ministères économique et financier couverts par les comités d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CHSCT) tels que définis dans l'arrêté du 14 octobre 2011 susvisé. Il inclut également les directions et services de l'administration centrale du ministère de la Réforme de l'État, de la décentralisation et de la Fonction publique, les services couverts dans le cadre d'une convention spécifique en santé et sécurité au travail,

les services du Premier ministre ainsi que les établissements couverts par les CHSCT spéciaux des Ecoles des Mines.

article 3

Un fonctionnaire spécialisé, placé sous l'autorité du directeur général des Douanes et Droits indirects, exerce ses missions, conjointement aux fonctionnaires visés à l'article 1^{er}, pour les établissements et lieux de travail relevant des CHSCT spéciaux aéronavales et aéroterrestres de cette direction.

article 4

Pour l'accomplissement de leur mission telle qu'elle est prévue aux articles 5 et 5.2 du décret modifié susvisé, ces agents ont librement accès à tous les établissements et lieux de travail dépendant des services inspectés. Ils doivent se faire présenter les registres imposés par la réglementation, participer, en cas d'accident grave, à l'enquête sur les lieux et, de façon générale, exercer l'ensemble des missions qui leur sont dévolues par les dispositions réglementaires.

article 5

La présente décision annule et remplace les décisions n° 218 et 219 du 25 février 2004.

article 6

Le secrétaire général est chargé de l'application de la présente décision, qui sera publiée au Bulletin officiel de l'administration centrale du ministère de l'Économie et des Finances, du ministère du Commerce extérieur, du ministère du Redressement productif et du ministère de l'Artisanat, du Commerce et du Tourisme, et qui prendra effet à compter du 1^{er} octobre 2012.

Pour le ministre de l'Économie et des Finances

Pour la ministre du Commerce extérieur

Pour le ministre du Redressement productif

Pour la ministre de l'Artisanat, du Commerce et du Tourisme

Pour la ministre de la Réforme de l'État, de la Décentralisation et de la Fonction publique

Et par délégation

Le secrétaire général

Dominique Lamiot

FONCTIONNAIRES DES MINISTÈRES ÉCONOMIQUE ET FINANCIER CHARGES D'ASSURER UNE FONCTION D'INSPECTION EN MATIÈRE DE SANTÉ ET DE SÉCURITÉ AU TRAVAIL

ISST	Résidence administrative	Ressort géographique	Instance (s)	Périmètre de compétence (Tous établissements et lieux de travail)
LAVOUE Isabelle Attachée principale d'administration Coordinatrice nationale des missions d'inspection SST	PARIS (75)	Ensemble Métropole et DOM-COM	CHSCT ministériel unique (CHSCT-M)	Ensemble des directions et services des trois départements ministériels : ministères économique et financier (MEF) ; ministère de la Fonction publique.
			CHSCT- Services du Premier ministre	Services du Premier ministre(*)
		COM : - Saint-Pierre-et-Miquelon	CHSCT Saint Pierre-et-Miquelon	Agents DGFIP et DGDDI en poste à Saint-Pierre-et-Miquelon
		- Polynésie Française		Agents des MEF en poste en Polynésie Française
		- Nouvelle-Calédonie		Agents des MEF en poste en Nouvelle-Calédonie
LE PRUNENEC Serge Attaché d'administration Adjoint de la coordinatrice nationale	PARIS (75)	Ensemble Métropole et DOM-COM	CHSCT unique d'administration centrale	Directions et services de l'administration centrales des ministères économique et financier. Services centraux de la direction générale des finances publiques (hors agents rattachés au CHSCT de la Charente-Maritime et de la Loire Atlantique), de la direction générale des douanes et droits indirects, de l'INSEE (hors centre de Metz) et de la direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes (SCN de l'École Nationale de la CCRF, service de l'informatique et service national des enquêtes inclus).
		COM : - Saint-Pierre-et-Miquelon	CHSCT Saint Pierre-et-Miquelon	Agents DGFIP et DGDDI en poste à Saint-Pierre-et-Miquelon
		- Polynésie Française		Agents des MEF en poste en Polynésie Française
		- Nouvelle-Calédonie		Agents des MEF en poste en Nouvelle-Calédonie
			CHSCT des Juridictions Financières.	Cour des Comptes (hors CRTC)(*)
			CHSCT de l'Autorité de Sûreté Nucléaire (ASN)(*)	Autorité de sûreté nucléaire (ASN) : - Etablissement Paris Colonel Bourgoin (75012) - Etablissement de Fontenay-aux-Roses (92)
			CHSCT de l'Autorité de la Concurrence(*)	Sites : Echelle, Opéra, Valois (75001 PARIS)

¹ (*) Selon conventions établies entre les organismes et le secrétariat général des ministères économique et financier

ISST	Résidence administrative	Ressort géographique	Instance (s)	Périmètre de compétence (Tous établissements et lieux de travail)
			CT (siégeant en formation de CHSCT) de l'Autorité de régulation des jeux en ligne (ARJEL)(*)	Siège : rue Leblanc (75015 PARIS)
BELLOCQ Hubert Attaché d'administration	Noisy-le-Grand (93)	Région IDF (dépts 78, 91, 92, 95)	CHSCT des Yvelines	DGFiP : direction départementale des finances publiques et service de la documentation nationale du cadastre ;
				DGDDI : direction régionale Paris-Ouest (78. Saint-Germain-en-Laye)
				INSEE : direction régionale d'Ile de France
			CHSCT de l'Essonne	Direction départementale des finances publiques
			CHSCT des Hauts-de-Seine	Direction départementale des finances publiques
			CHSCT du Val-d'Oise	DGFiP : direction départementale des finances publiques ; DGDDI : SCN Centre Informatique Douanier
			DGFiP / DISI : - CHSCT Spécial de la direction des services informatiques Paris-Normandie (Versailles)	Direction Interrégionale des Services Informatiques Paris-Normandie - CSI de Versailles - DI de Versailles - DI de Nanterre
				Agence Nationale des Fréquences : (*) - Etablissement de Prunay-en-Yvelines (78)
BOCQUILLON Jean-Pierre Attaché d'administration	Noisy-le-Grand (93)	Région CENTRE	CHSCT du Cher	Direction départementale des finances publiques et direction interrégionale du contrôle fiscal Centre
			CHSCT de l'Eure-et-Loir	Direction départementale des finances publiques et direction interrégionale du contrôle fiscal Centre
			CHSCT de l'Indre	Direction départementale des finances publiques et direction interrégionale du contrôle fiscal Centre
			CHSCT de l'Indre-et-Loire	Direction départementale des finances publiques et direction interrégionale du contrôle fiscal Centre
			CHSCT du Loir-et-Cher	Direction départementale des finances publiques et direction interrégionale du contrôle fiscal Centre
			CHSCT du Loiret	DGFiP : Direction régionale des finances publiques et direction interrégionale du contrôle fiscal Centre, délégation interrégionale Centre Auvergne Antilles, Guyane, Direction Nationale d'enquêtes fiscales, Ecole nationale des finances publiques ;
			DGDDI : direction régionale Centre (Orléans)	

ISST	Résidence administrative	Ressort géographique	Instance (s)	Périmètre de compétence (Tous établissements et lieux de travail)
				Direction régionale de l'INSEE
				<u>DISI Paris-Normandie (DGFIP):</u> - CSI d'Orléans <u>DISI Ouest (DGFIP):</u> - DI de Tours
				Chambre régionale des Comptes des régions Centre, Limousin (Orléans)(*)
		Région CHAMPAGNE-ARDENNES	CHSCT des Ardennes	Direction départementale des finances publiques et direction interrégionale du contrôle fiscal Est
			CHSCT de l'Aube	Direction départementale des finances publiques et direction interrégionale du contrôle fiscal Est
			CHSCT de la Marne	DGFIP : direction régionale des finances publiques et direction interrégionale du contrôle fiscal Est ; DGDDI : direction régionale de Champagne-Ardennes (Reims) direction régionale de l'INSEE
			CHSCT de Haute-Marne	Direction départementale des finances publiques .
				<u>DISI Paris-Champagne (DGFIP):</u> - Antenne siège Reims - CSI de Reims - DI de Châlons en Champagne
COLAS Isabelle Attachée d'administration	Rennes (35)	Région BRETAGNE	CHSCT des Côtes d'Armor	Direction départementale des finances publiques et direction interrégionale du contrôle fiscal Ouest
			CHSCT du Finistère	Direction départementale des finances publiques et direction interrégionale du contrôle fiscal Ouest
			CHSCT d'Ille-et-Vilaine	DGFIP : direction régionale des finances publiques et direction interrégionale du contrôle fiscal Ouest, délégation interrégionale Ouest, Direction Nationale d'Enquêtes Fiscales et Service de la Documentation Nationale du Cadastre ; Ecole nationale des finances publiques, direction nationale d'interventions domaniales (Commissariat aux ventes de Rennes) DGDDI : direction régionale de Bretagne (35. Rennes) direction régionale de l'INSEE
			CHSCT du Morbihan	Direction départementale des finances publiques et direction interrégionale du contrôle fiscal Ouest
				<u>DISI Ouest (DGFIP):</u> - DI de Rennes

			CHSCT régional de la DIRECCTE Bretagne	DIRECCTE Bretagne (*)
				Chambre régionale des Comptes de la région Bretagne (Rennes)(*)
				Agence Nationale des Fréquences : (*) - Pôle technique de Brest (Finistère)
		<u>DOM-COM</u> Région ANTILLES- GUYANE	CHSCT de Guadeloupe	DGFIP : direction départementale des finances publiques ; DGDDI : Guadeloupe direction régionale (Basse-Terre) ; INSEE : Etablissement de direction de la direction régionale Antilles-Guyane, service régional de Guadeloupe de la direction régionale Antilles-Guyane
				Chambre régionale des Comptes de La Guadeloupe (Pointe-à-Pitre)(*)
			CHSCT de Martinique	DGFIP : direction départementale des finances publiques ; DGDDI : direction interrégionale Antilles-Guyane, direction régionale de Martinique (Fort-de-France) ; INSEE : service régional de Martinique de la direction régionale Antilles-Guyane
				Chambre régionale des Comptes de La Martinique (Fort-de-France)(*)
			CHSCT de Guyane	DGFIP : direction départementale des finances publiques ; DGDDI : direction régionale de Guyane (Cayenne) ; INSEE : service régional de Guyane de la direction régionale Antilles-Guyane
			DGDDI : - CHSCT aéronavale Antilles-Guyane	Direction régionale Antilles garde-côtes (Fort-de-France) ;
				Agence Nationale des Fréquences : (*) - Antenne Antilles-Guyane (Guadeloupe)
				Chambre régionale des Comptes de Guyane (Cayenne)(*)
			CHSCT DIECCTE	DIECCTE Guadeloupe
			CHSCT DIECCTE	DIECCTE Martinique
			CHSCT DIECCTE	DIECCTE Guyane
ESPINAT Patrick Inspecteur des finances publiques	Clermont-Ferrand (63)	Région AUVERGNE	CHSCT de l'Allier	Direction départementale des finances publiques et direction interrégionale du contrôle fiscal Centre
			CHSCT du Cantal	Direction départementale des finances publiques
			CHSCT de la Haute-Loire	Direction départementale des finances publiques

			CHSCT du Puy-de-Dôme	DGFIP : Direction régionale des finances publiques et direction interrégionale du contrôle fiscal Centre, Ecole nationale des finances publiques, direction nationale d'interventions domaniales (Commissariat aux ventes de Clermont-Ferrand); DGDDI : direction régionale Auvergne (63. Clermont-Ferrand) ; direction régionale de l'INSEE
			CHSCT régional de la DIRECCTE Auvergne	DIRECCTE Auvergne (*)
		Région LIMOUSIN	CHSCT de la Corrèze	Direction départementale des finances publiques
			CHSCT de la Creuse	Direction départementale des finances publiques
			CHSCT de la Haute-Vienne	DGFIP : Direction départementale des finances publiques et direction interrégionale du contrôle fiscal Sud-Ouest ; Ecole nationale des finances publiques ; direction régionale de l'INSEE
			<u>DGFIP / DISI</u> - CHSCT de la DISI des Pays du Centre (Clermont-Ferrand)	Direction Interrégionale des Services Informatiques Pays du Centre (<u>tous établissements et lieux de travail</u>)
			<u>DGFIP / DISI :</u> - CHSCT de la DISI Rhône-Alpes / Est / Bourgogne (Lyon)	Direction Interrégionale des Services Informatiques Rhône-Alpes Est-Bourgogne (<u>tous établissements et lieux de travail</u>)
			<u>DGFIP / DISI :</u> - CHSCT de la DISI Sud-Ouest (Bordeaux)	Direction Interrégionale des Services Informatiques du Sud-Ouest (<u>tous établissements et lieux de travail</u>)
			CHSCT ENSM Saint-Etienne (Loire)	ENSM Saint-Etienne (Loire) :(*) - Campus de Saint-Etienne (Loire) ; - Campus de Gardanne (Bouches-du-Rhône)
FAVARD Jean-Philippe Prote principal	Lyon (69)	Région RHONE-ALPES	CHSCT de l'Ain	Direction départementale des finances publiques et direction interrégionale du contrôle fiscal Rhône-Alpes Bourgogne
			CHSCT de l'Ardèche	Direction départementale des finances publiques
			CHSCT de la Drôme	Direction départementale des finances publiques et direction interrégionale du contrôle fiscal Rhône-Alpes Bourgogne
			CHSCT de l'Isère	Direction départementale des finances publiques et direction interrégionale du contrôle fiscal Rhône-Alpes Bourgogne
			CHSCT de la Loire	Direction départementale des finances publiques et direction interrégionale du contrôle fiscal Rhône-Alpes Bourgogne

			CHSCT du Rhône	<p>DGFIP : Direction régionale des finances publiques et direction interrégionale du contrôle fiscal Rhône-Alpes Bourgogne, Délégation Interrégionale Rhône- Alpes Bourgogne, Direction Nationale d'Enquêtes Fiscales, Direction des Vérifications Nationales et Internationales, Service de la Documentation Nationale du Cadastre, Ecole nationale des finances publiques, direction nationale d'interventions domaniales (Commissariat aux ventes de Lyon);</p> <p>DGDDI : direction interrégionale de Lyon, direction régionale de Lyon ;</p> <p>direction régionale de l'INSEE.</p>
			CHSCT de Savoie	<p>DGFIP : Direction départementale des finances publiques et direction interrégionale du contrôle fiscal Rhône-Alpes Bourgogne ;</p> <p>DGDDI : direction régionale de Chambéry</p>
			CHSCT de Haute-Savoie	<p>DGFIP : Direction départementale des finances publiques et direction interrégionale du contrôle fiscal Rhône-Alpes Bourgogne ;</p> <p>DGDDI : direction régionale Léman (74, Annecy)</p>
			CHSCT IRA de Lyon	IRA de Lyon(*)
				Agence Nationale des Fréquences : (*) - Service régional de Lyon / Saint-André-de-Corcy (01)
				Chambre régionale des Comptes des (régions Auvergne, Rhône-Alpes (Lyon)*)
				Cité administrative d'Etat (Lyon Part-Dieu)
GERME Cyrille Attaché principal d'administration	Bordeaux (33)	Région AQUITAINE	CHSCT de Dordogne	Direction départementale des finances publiques et direction interrégionale du contrôle fiscal Sud-Ouest
			CHSCT de Gironde	<p>DGFIP : Direction régionale des finances publiques et direction interrégionale du contrôle fiscal Sud-Ouest, délégation interrégionale Sud-Ouest, Direction Nationale d'Enquêtes Fiscales et Service de la Documentation Nationale du Cadastre, Ecole nationale des finances publiques, direction nationale d'interventions domaniales (Commissariat aux ventes de Bordeaux)</p> <p>DGDDI : direction interrégionale de Bordeaux ;</p>

				direction régionale de Bordeaux
				Direction régionale de l'INSEE y compris centre de formation.
			CHSCT des Landes	Direction départementale des finances publiques et direction interrégionale du contrôle fiscal Sud-Ouest
			CHSCT de Lot-et-Garonne	Direction départementale des finances publiques et direction interrégionale du contrôle fiscal Sud-Ouest
			CHSCT des Pyrénées-Atlantiques	DGFIP : Direction départementale des finances publiques et direction interrégionale du contrôle fiscal Sud Ouest ;
				DGDDI : direction régionale de Bayonne
			CHSCT régional de la DIRECCTE Aquitaine	DIRECCTE Aquitaine (*)
				Chambre régionale des Comptes des régions Aquitaine, Poitou-Charentes (Bordeaux)(*)
		Région POITOU-CHARENTES	CHSCT Charente	Direction départementale des finances publiques et direction interrégionale du contrôle fiscal Sud-Ouest
			CHSCT Charente-Maritime	DGFIP : Direction départementale des finances publiques, direction interrégionale du contrôle fiscal Sud-Ouest, service des retraites de l'État ;
				DGDDI : Ecole Nationale des Brigades des Douanes de La Rochelle
		<u>DOM-COM :</u> - La Réunion	CHSCT de La Réunion	DGFIP : Direction départementale des finances publiques ;
				DGDDI : direction régionale de la Réunion ;
				INSEE : direction régionale de la Réunion
				Chambre régionale des Comptes de La Réunion (Saint-Denis)
			CHSCT DIECCTE	DIECCTE La Réunion
		- Mayotte	CHSCT de Mayotte	DGFIP : Trésorerie Générale et Direction des services fiscaux ;
				DGDDI : direction régionale de Mayotte
				INSEE : antenne de Mayotte de la direction régionale de la Réunion
				Agence Nationale des Fréquences : (*) - Antenne de La Réunion (La Possession)
				Chambre régionale des Comptes de Mayotte (Mamoudzou)(*)

			CHSCT DIECCTE	DIECCTE Mayotte
HAMON Maurice Attaché d'administration	Noisy-le-Grand (93)	PARIS IDF	CHSCT de PARIS	DGFiP : Direction régionale des finances publiques, Trésorerie Générale de l'Assistance Publique-Hôpitaux de Paris, Délégation Interrégionale Ile-de-France, Direction Nationale d'Enquêtes Fiscales, Direction Nationale de Vérification des Situations Fiscales ; DGDDI : direction interrégionale d'Ile-de- France (y compris Boissy et Centre Interrégional de Saisie des Données), direction régionale de Paris
			DGDDI : - CHSCT aéroterrestre Ile-de-France	Service aéro terrestre, brigade scanner mobile spéciale, maintenance aéronautique
			DGDDI : - CHSCT de la direction nationale du renseignement et des enquêtes douanières (DNRED) et du service national de douane judiciaire (SNDJ)	SCN Direction Nationale du Renseignement et des Enquêtes Douanières et SCN du Service National de Douane Judiciaire
			DGDDI : - CHSCT de l'EPA Masse des Douanes	Site : Montreuil-Les Allées (93100 Montreuil)
			DGFiP : - CHSCT de la direction impôts service	Direction impôts service : siège Pantin (93) CIS : Lille (59), Nancy (54), Rouen (76).
				Direction Interrégionale des Services Informatiques Paris-Champagne - Antenne Paris NDV
			CHSCT ENSM Paris Tech	ENSM Paris Tech : (*) - Paris bd St Michel (75006) - Evry (91) ; - Palaiseau (91) ; - Fontainebleau (77) ; - Sophia-Antipolis (06).
MAAREK Stéphane Inspecteur des finances publiques	Noisy-le-Grand (93)	Région IDF (dpts 77, 93, 94)	CHSCT de Seine-et- Marne	DGFiP : direction départementale des finances publiques, direction nationale d'interventions domaniales (Magasin domanial de Croissy-Beaubourg); DGDDI : direction régionale Paris-Est (77. Torcy)
			CHSCT de Seine-Saint- Denis	DGFiP : direction départementale des finances publiques et direction interrégionale du contrôle fiscal Ile-de- France Est et Ouest, des grandes entreprises, direction des résidents à l'étranger et des services généraux, direction nationale d'enquêtes fiscales, direction des vérifications nationales et

				internationales, Ecole nationale des finances publiques ; DGDDI : direction interrégionale de Roissy
			CHSCT du Val-de-Marne	DGFIP : direction départementale des finances publiques et direction nationale d'interventions domaniales (direction Saint-Maurice et Commissariats aux ventes de la région parisienne); DGDDI : direction régionale d'Orly
			DGFIP / DISI : - CHSCT Spécial de la direction des services informatiques Paris-Champagne (77. Noisiel)	Direction Interrégionale des Services Informatiques Paris-Champagne - CSI de Nemours ; - CDS de Noisiel ; - DI de Bobigny ; - Antenne Montreuil ; - DI de Créteil.
			CHSCT de l'Agence Nationale des Fréquences (ANFR)	<u>Agence Nationale des Fréquences :</u> - Siège de l'ANFR / Maisons-Alfort (94) - Pôle de Noisieu (94) - Service régional de Villejuif (94)
				Chambre régionale des Comptes de la région Ile-de-France (77. Noisiel) (*)
MOLINA Michèle Inspectrice des finances publiques	Caen (14)	Région NORMANDIE	CHSCT du Calvados	DGFIP : Direction régionale des finances publiques, direction interrégionale du contrôle fiscal Ouest, Ecole nationale des finances publiques ; DGDDI : direction régionale de Basse-Normandie (Caen) direction régionale de l'INSEE
			CHSCT de l'Eure	Direction départementale des finances publiques et direction interrégionale du contrôle fiscal Nord
			CHSCT de la Manche	Direction départementale des finances publiques et direction interrégionale du contrôle fiscal Ouest
			CHSCT de l'Orne	Direction départementale des finances publiques et direction interrégionale du contrôle fiscal Ouest
			CHSCT de Seine-Maritime	DGFIP : Direction régionale des finances publiques et direction interrégionale du contrôle fiscal Nord, Ecole nationale des finances publiques ; DGDDI : direction régionale de Rouen, direction régionale du Havre, Ecole Nationale des Douanes de Rouen ; direction régionale de l'INSEE
			DGDDI : - CHSCT aéronavale Rouen	Direction régionale Rouen garde-côtes

				DISI Paris-Normandie (DGFIP) : - DI de Caen ; - Antenne siège Rouen ; - DI de Rouen ; - CSI de Rouen.
				Direction Impôts Service (DGFIP) - CIS de Rouen
				Service du Médiateur (Caen)
				Chambre régionale des Comptes des régions Basse-Normandie, Haute-Normandie (Rouen) (*)
ORSINI Patrick Inspecteur de la Concurrence, de la Consommation et de la Répression des Fraudes	Dijon (21)	Région BOURGOGNE	CHSCT de Côte d'Or	DGFIP : Direction régionale des finances publiques et direction interrégionale du contrôle fiscal Rhône-Alpes Bourgogne, Ecole nationale des finances publiques, direction nationale d'interventions domaniales (Commissariat aux ventes de Dijon);
				DGDDI : direction interrégionale de Dijon, direction régionale de Bourgogne ;
				direction régionale de l'INSEE
			CHSCT de la Nièvre	Direction départementale des finances publiques
			CHSCT de Saône-et-Loire	Direction départementale des finances publiques et direction interrégionale du contrôle fiscal Rhône-Alpes Bourgogne
			CHSCT de l'Yonne	Direction départementale des finances publiques et direction interrégionale du contrôle fiscal Rhône-Alpes Bourgogne
			CHSCT régional de la DIRECCTE Bourgogne	DIRECCTE Bourgogne (*)
				Chambre régionale des Comptes des régions Bourgogne, Franche-Comté (Dijon) (*)
		Région FRANCHE-COMTE	CHSCT du Doubs	DGFIP : Direction régionale des finances publiques et direction interrégionale du contrôle fiscal Est, Ecole nationale des finances publiques ;
				DGDDI : direction régionale Franche Comté (Besançon) ;
				direction régionale de l'INSEE
			CHSCT du Jura	Direction départementale des finances publiques
				DISI Est (DGFIP) : - DI de Besançon.
			CHSCT de Haute-Saône	Direction départementale des finances publiques
			CHSCT du Territoire de Belfort	Direction départementale des finances publiques et direction interrégionale du contrôle fiscal Est

PAOLONI Antoine Inspecteur de la Concurrence, de la Consommation et de la Répression des Fraudes	Montpellier (34)	Région LANGUEDOC- ROUSSILLON	CHSCT de l'Aude	Direction départementale des finances publiques et direction interrégionale du contrôle fiscal Sud-Pyrénées
			CHSCT du Gard	Direction départementale des finances publiques et direction interrégionale du contrôle fiscal Sud-Pyrénées
			CHSCT de l'Hérault	DGFIP : Direction régionale des finances publiques et direction interrégionale du contrôle fiscal Sud-Pyrénées, Ecole nationale des finances publiques ; DGDDI : direction interrégionale de Montpellier, direction régionale de Montpellier ;
				direction régionale de l'INSEE
			CHSCT de Lozère	Direction départementale des finances publiques
			CHSCT des Pyrénées- Orientales	DGFIP : Direction départementale des finances publiques et direction interrégionale du contrôle fiscal Sud-Pyrénées ; DGDDI : direction régionale de Perpignan
				<u>DISI Sud-Est (DGFIP) :</u> - DI de Montpellier
			CHSCT régional de la DIRECCTE Languedoc-Roussillon	DIRECCTE Languedoc-Roussillon (*)
			CHSCT ENSTIM Alès (Gard)	ENSTIM Alès (Gard) (*)
				Chambre régionale des Comptes de la région Languedoc-Roussillon (Montpellier) (*)
		Région CORSE	CHSCT de Haute- Corse	Direction départementale des finances publiques
			CHSCT de Corse-du- Sud	DGFIP : Direction départementale des finances publiques ; DGDDI : direction régionale Corse (Ajaccio) direction régionale de l'INSEE
				<u>DISI Sud-Est (DGFIP) :</u> - DI Ajaccio
			CHSCT régional de la DIRECCTE Corse	DIRECCTE Corse (*)
				Chambre régionale des Comptes de la région Corse (Bastia) (*)
			CHSCT de Bastia	IRA de Bastia (*)
			DGDDI : - CHSCT aéronavale Marseille	Direction régionale de Marseille garde-côtes

PEDRON Yvonnick Attaché principal d'administration	Nantes (44)	Région PAYS-DE- LOIRE	CHSCT de Loire- Atlantique	DGFIP : Direction régionale des finances publiques, Trésorerie générale pour l'étranger, Service des Retraites de l'État, direction interrégionale du contrôle fiscal Ouest, Direction des Vérifications Nationales et Internationales, pour partie bureau « applications de la fiscalité des entreprises et du patrimoine » (SI 1C) et bureau « applications du recouvrement » (SI 1F), Ecole nationale des finances publiques ;
				DGDDI : direction interrégionale de Nantes, direction régionale des Pays de la Loire ;
				direction régionale de l'INSEE (y compris Centre National Informatique de Nantes)
			CHSCT de Maine-et- Loire	Direction départementale des finances publiques et direction interrégionale du contrôle fiscal Ouest
			CHSCT de Mayenne	Direction départementale des finances publiques et direction interrégionale du contrôle fiscal Ouest
			CHSCT de la Sarthe	Direction départementale des finances publiques et direction interrégionale du contrôle fiscal Ouest
			CHSCT de Vendée	Direction départementale des finances publiques et direction interrégionale du contrôle fiscal Ouest
			DGDDI : - CHSCT aéronavale Nantes	Direction régionale de Nantes garde- côtes
			DGFIP : - CHSCT Spécial de la direction des services informatiques (DISI) Ouest (Nantes)	Direction Interrégionale des Services Informatiques Ouest : - DI de Nantes ; - CSI de Nantes ; - CSI d'Angers.
			CHSCT ENSTIM Nantes	ENSTIM Nantes (Loire-Atlantique) (*)
			CHSCT IRA de Nantes	IRA de Nantes (*)
				Chambre régionale des Comptes de la région Pays-de-Loire (Nantes) (*)
				<u>Agence Nationale des Fréquences</u> : (*) - Service régional de Donges (Loire- Atlantique)
		Région POITOU- CHARENTES	CHSCT Deux-Sèvres	Direction départementale des finances publiques et direction interrégionale du contrôle fiscal Sud-Ouest
			CHSCT Vienne	DGFIP : Direction régionale des finances publiques, Direction des Créances Spéciales du Trésor de la DGFIP et direction interrégionale du contrôle fiscal Sud- Ouest, Ecole nationale des finances publiques, direction nationale d'interventions domaniales (Commissariat aux ventes de Poitiers) ;

				DGDDI : direction régionale de Poitiers
				direction régionale de l'INSEE
RENDA Philippe Attaché principal d'administration	Toulouse (31)	Région MIDI- PYRENEES	CHSCT de l'Ariège	Direction départementale des finances publiques
			CHSCT de l'Aveyron	Direction départementale des finances publiques et direction interrégionale du contrôle fiscal Sud-Pyrénées
			CHSCT de Haute- Garonne	DGFIP : Direction régionale des finances publiques et direction interrégionale du contrôle fiscal Sud-Pyrénées, délégation interrégionale Sud-Pyrénées, Direction Nationale d'Enquêtes Fiscales, Direction des Vérifications Nationales et Internationales, Ecole nationale des finances publiques, direction nationale d'interventions domaniales (Commissariat aux ventes de Toulouse) ;
				DGDDI : direction régionale de Midi-Pyrénées et SCN Direction Nationale des Statistiques du Commerce Extérieur (Toulouse) ;
				Direction régionale de l'INSEE
			CHSCT du Gers	Direction départementale des finances publiques
			CHSCT du Lot	Direction départementale des finances publiques
			CHSCT des Hautes- Pyrénées	Direction départementale des finances publiques et direction interrégionale du contrôle fiscal Sud-Pyrénées
			CHSCT du Tarn	Direction départementale des finances publiques et direction interrégionale du contrôle fiscal Sud-Pyrénées
			CHSCT du Tarn-et- Garonne	Direction départementale des finances publiques
			CHSCT Service Commun des laboratoires (SCL)	<u>Service Commun des Laboratoires :</u> - Unité de direction (75003 Paris) - Laboratoire de Bordeaux - Laboratoire du Havre - Laboratoire d'IDF (sites Paris et Massy) - Laboratoire de Lille - Laboratoire de Lyon - Laboratoire de Marseille - Laboratoire de Montpellier - Laboratoire de Rennes - Laboratoire de Strasbourg - Laboratoire des Antilles (Guadeloupe) - Laboratoire de la Réunion
			CHSCT ENSTIM Albi- Carmaux	ENSTIM Albi-Carmaux (*)
			CHSCT régional de la DIRECCTE Midi- Pyrénées	DIRECCTE Midi-Pyrénées (*)

				Chambre régionale des Comptes de la région Midi-Pyrénées (Toulouse) (*)
				Agence Nationale des Fréquences : - Service régional de Toulouse (Haute-Garonne) (*)
SPETTEL Serge Inspecteur divisionnaire des finances publiques	Strasbourg (67)	Région ALSACE	CHSCT du Bas-Rhin	DGFIP : Direction régionale des finances publiques et direction interrégionale du contrôle fiscal Est, délégation interrégionale Est, Direction des Vérifications Nationales et Internationales, Direction nationale d'enquêtes fiscales, Ecole nationale des finances publiques ;
				DGDDI : direction régionale de Strasbourg ;
				direction régionale de l'INSEE
			CHSCT du Haut-Rhin	DGFIP : Direction départementale des finances publiques et direction interrégionale du contrôle fiscal Est
				DGDDI : direction régionale de Mulhouse
			DGFIP : - CHSCT Spécial de la direction des services informatiques (DISI) Est (Strasbourg)	Direction Interrégionale des Services Informatiques Est : - DI de Strasbourg ; - CSI de Strasbourg ; - DI de Metz.
			CHSCT régional de la DIRECCTE Alsace	DIRECCTE Alsace (*)
				Direction Impôts Service (DGFIP) - CIS de Nancy
				Agence Nationale des Fréquences : (*) - Service régionale de Nancy (Meurthe-et-Moselle) ; - Pôle technique de Saint-Dié-des-Vosges (Vosges).
				Chambre régionale des Comptes de la région Alsace (Strasbourg) (*)
		Région LORRAINE	CHSCT de Meurthe-et-Moselle	DGFIP : Direction départementale des finances publiques, direction interrégionale du contrôle fiscal Est et délégation interrégionale Est, Ecole nationale des finances publiques, direction nationale d'interventions domaniales (Commissariat aux ventes de Nancy);
				direction régionale de l'INSEE
			CHSCT de la Meuse	Direction départementale des finances publiques
			CHSCT de Moselle	DGFIP : Direction régionale des finances publiques et direction interrégionale du contrôle fiscal Est ;
				DGDDI : direction interrégionale de Metz, direction régionale de Lorraine ;

				INSEE : Centre de Metz
			CHSCT des Vosges	Direction départementale des finances publiques et direction interrégionale du contrôle fiscal Est
			CHSCT régional de la DIRECCTE Lorraine	DIRECCTE Lorraine (*)
				DGFIP / Direction Interrégionale des Services Informatiques Est : - DI de Metz.
				Chambre régionale des Comptes des régions Champagne-Ardenne, Lorraine (Epinal) (*)
			CHSCT IRA de Metz	IRA de Metz (*)
THIRIET Patrick Attaché d'administration	Marseille (13)	Région PACA	CHSCT des Alpes-de-Haute-Provence	Direction départementale des finances publiques et direction interrégionale du contrôle fiscal Sud-Est
			CHSCT des Hautes-Alpes	Direction départementale des finances publiques
			CHSCT des Alpes-Maritimes	Direction départementale des finances publiques, direction interrégionale du contrôle fiscal Sud-Est ; DGDDI : direction régionale de Nice
			CHSCT des Bouches-du-Rhône CHSCT des Bouches-du-Rhône	DGFIP : Direction régionale des finances publiques, direction interrégionale du contrôle fiscal Sud-Est, délégation interrégionale Sud-Est Réunion, Direction Nationale d'Enquêtes Fiscales, Direction des Vérifications Nationales et Internationales, service de la documentation nationale du cadastre, Ecole nationale des finances publiques, direction nationale d'interventions domaniales (Commissariat aux ventes de Marseille) ; DGDDI : direction interrégionale de Marseille, direction régionale de Marseille, direction régionale de Provence (Aix-en-Provence) ; direction régionale de l'INSEE
			CHSCT du Var	Direction départementale des finances publiques et direction interrégionale du contrôle fiscal Sud-Est
			DGFIP : - CHSCT Spécial de la direction des services informatiques (DISI) Sud-Est (Marseille)	DISI Sud-Est (DGFIP) : - DI de Marseille ; - CSI de Marseille ; - DI de Nice.
				Chambre régionale des Comptes de la région PACA (Marseille) (*)
				Agence Nationale des Fréquences : (*) - Service régional d'Aix-Marseille (Bouches-du-Rhône)
			CHSCT du Vaucluse	Direction départementale des finances publiques et direction interrégionale du contrôle fiscal Sud-Est

WINTREBERT Olivier Attaché principal d'administration	Lille (59)	Région NORD- PAS-DE-CALAIS	CHSCT du Nord	DGFiP : Direction régionale des finances publiques et direction interrégionale du contrôle fiscal Nord, délégation interrégionale Nord, Direction Nationale d'Enquêtes Fiscales, Direction des Vérifications Nationales et Internationales, Service de la Documentation Nationale du Cadastre, Ecole nationale des finances publiques, direction nationale d'interventions domaniales (Commissariat aux ventes de Lille) ; DGDDI : direction interrégionale de Lille, direction régionale de Lille, direction régionale de Dunkerque, Ecole Nationale des Douanes et personnels administratifs de Tourcoing direction régionale de l'INSEE
			CHSCT du Pas-de- Calais	Direction départementale des finances publiques et direction interrégionale du contrôle fiscal Nord
			DGFiP : - CHSCT Spécial de la direction des services informatiques (DISI) Nord (Lille)	Direction Interrégionale des Services Informatiques Nord : - DI de Lille ; - CSI de Lille ; - Antenne St Omer
			CHSCT régional de la DIRECCTE Nord-Pas- de-Calais (*)	DIRECCTE Nord-Pas-de-Calais (*)
			CHSCT ENSTIM Douai	ENSTIM Douai (*)
				<u>Direction Impôts Service (DGFiP)</u> - CIS de Lille
			CHSCT IRA de Lille	IRA de Lille (*)
				<u>Agence Nationale des Fréquences : (*)</u> - Antenne de Boulogne (Pas-de-Calais)
				Chambre régionale des Comptes des régions Nord- Pas-de-Calais, Picardie (Arras) (*)
			PICARDIE	CHSCT de l'Aisne
			CHSCT de l'Oise	Direction départementale des finances publiques et direction interrégionale du contrôle fiscal Nord
			CHSCT de la Somme	DGFiP : Direction régionale des finances publiques et direction interrégionale du contrôle fiscal Nord, Ecole nationale des finances publiques ; DGDDI : direction régionale de Picardie (Amiens) ; direction régionale de l'INSEE

				Direction Interrégionale des Services Informatiques (DISI) Nord : - DI d'Amiens ; - CSI d'Amiens.
Fonctionnaire de la DGDDI chargé d'assurer, conjointement avec les ISST du Secrétariat Général des ministères économique et financier, une fonction d'inspection spécialisée en matière de santé et de sécurité au travail.				
DELARIEU Eric Inspecteur régional des Douanes	Marseille (13)	Ensemble Métropole et DOM-COM	- CHSCT aéronavale Marseille - CHSCT aéronavale Nantes - CHSCT aéronavale Rouen - CHSCT aéronavale Antilles-Guyane - CHSCT aéroterrestre Ile-de-France	Ensemble des services relevant des unités aéronavales des 4 Directions régionales garde-côtes (DRGC) de Marseille, Nantes, Rouen, Antilles (Fort-de-France) ; Ensemble des services relevant des unités aériennes de la Division Aéroterrestre d'Ile-de-France (Le Bourget (93) Bordeaux (33), Le Luc (83), Lann-Bihoué (56)).

Arrêté du 27 août 2012
portant modification de l'arrêté du 1^{er} décembre 2011 portant abrogation
de l'arrêté du 29 décembre 2009 et désignation des représentants de
l'administration au sein des commissions administratives paritaires des
personnels techniques gérées par la direction générale de la
Compétitivité, de l'Industrie et des Services

Le ministre du Redressement productif ;

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n°84-16 du 11 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État ;

Vu le décret n° 82-451 du 28 mai 1982 modifié, relatif aux commissions administratives paritaires ;

Vu le décret n° 2009-37 du 12 janvier 2009 relatif à la direction générale de la Compétitivité, de l'Industrie et des Services ;

Vu l'arrêté du 26 janvier 2009 portant organisation de la direction générale de la Compétitivité, de l'Industrie et des Services ;

Vu l'arrêté du 26 août 2011 instituant des commissions administratives paritaires auprès du directeur général de la Compétitivité, de l'Industrie et des Services ;

Vu l'arrêté du 10 mai 2011 fixant la date des élections professionnelles dans la fonction publique de l'État ;

Sur proposition du directeur général de la Compétitivité, de l'Industrie et des Services ;

arrête

article 1

Les représentants de l'administration désignés par l'arrêté du 1^{er} décembre 2011 susvisé aux commissions administratives paritaires des techniciens supérieurs de l'Industrie et des mines et des techniciens du ministère de l'Économie, des Finances et de l'Industrie siègent en formation commune comme suit :

1) Membres titulaires

- le directeur général de la Compétitivité, de l'Industrie et des Services, président,
- le directeur général de la Prévention des Risques au ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie ou son représentant,
- le chef du bureau de gestion des corps techniques à la direction générale de la Compétitivité, de l'Industrie et des Services,
- le représentant de la mission de suivi personnalisé et des parcours professionnels des personnels des corps techniques à la direction générale de la Compétitivité, de l'Industrie et des Services,

- le chef du service de la tutelle des écoles des mines au conseil général de l'Économie, de l'Industrie, de l'Énergie et des Technologies,
- un fonctionnaire de la direction des Ressources humaines des ministères économique et financier, appartenant au corps des administrateurs civils ou à un corps équivalent,
- un directeur régional d'un service du ministère chargé de l'Industrie ou son représentant,
- un directeur régional d'un service du ministère chargé de l'Écologie ou son représentant,
- le sous-directeur du recrutement et de la mobilité au ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie ou son représentant,
- le sous-directeur de la modernisation et de la gestion statutaire au ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie ou son représentant.

2) Membres suppléants

- un fonctionnaire de la direction générale de la Compétitivité, de l'Industrie et des Services appartenant au corps des ingénieurs des mines ou au corps des administrateurs civils,
- un fonctionnaire de la direction générale de la Prévention des risques au ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie ayant au moins le grade d'ingénieur divisionnaire de l'Industrie et des mines,
- l'adjoint du chef du bureau de gestion des corps techniques à la direction générale de la Compétitivité, de l'Industrie et des Services,
- un fonctionnaire de la direction générale de la Compétitivité, de l'Industrie et des Services ayant au moins le grade d'attaché principal d'administration,
- l'adjoint du chef du service de la tutelle des écoles des mines au conseil général de l'Économie, de l'Industrie, de l'Énergie et des Technologies,
- un fonctionnaire de la direction des Ressources humaines des ministères économique et financier ayant au moins le grade d'attaché principal d'administration,
- un fonctionnaire d'une direction régionale d'un service du ministère chargé de l'Industrie ayant au moins le grade d'ingénieur divisionnaire de l'Industrie et des mines,
- un fonctionnaire d'une direction régionale d'un service du ministère chargé de l'Écologie ayant au moins le grade d'ingénieur divisionnaire de l'Industrie et des mines,
- un fonctionnaire de la sous-direction du recrutement et de la mobilité du ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie ayant au moins le grade d'ingénieur divisionnaire de l'Industrie et des mines,
- un fonctionnaire de la sous-direction de la modernisation et de la gestion statutaire au ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie ayant au moins le grade d'ingénieur divisionnaire de l'Industrie et des mines.

article 2

Le directeur général de la Compétitivité, de l'Industrie et des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Bulletin officiel du ministère de l'Économie et des Finances.

Paris, le 27 août 2012

Pour le ministre du Redressement productif
et par délégation

Le directeur général de la Compétitivité,
de l'Industrie et des Services,

Lmc Rousseau

Décision du 20 juin 2012 relative à l'ouverture des épreuves de la seconde session 2012 de l'examen national d'aptitude pour l'accès à l'emploi de secrétaire général de chambres de métiers et de l'artisanat

Le président de l'assemblée permanente des chambres de métiers et de l'artisanat

Vu le statut des personnels des chambres de métiers et de l'artisanat publié au Journal officiel le 6 janvier 2009,

décide

article 1^{er} :

Conformément aux dispositions de l'article 4 de l'annexe III et de l'article 9 de l'annexe XIX du statut du personnel des chambres de métiers et de l'artisanat, il est organisé au 2^{ième} semestre 2012 une 2^{ième} session de l'examen national d'aptitude aux fonctions de secrétaire général des chambres de métiers et de l'artisanat, ouverte :

1° Aux cadres et aux cadres supérieurs de l'Assemblée permanente des chambres de métiers et de l'artisanat, des chambres départementales ou régionales de métiers et de l'artisanat, des chambres de métiers et de l'artisanat de région qui exercent leur fonction depuis au moins cinq ans. Une attestation du directeur général de l'assemblée permanente des chambres de métiers et de l'artisanat ou du secrétaire général de la chambre départementale ou régionale de métiers et de l'artisanat ou de la chambre de métiers et de l'artisanat de région selon le cas, justifie que le candidat exerce effectivement une fonction de direction ;

2° Aux fonctionnaires appartenant à un corps de catégorie A de la Fonction publique de l'État, de la Fonction publique territoriale ou de la Fonction publique hospitalière ;

3° Aux candidats titulaires d'un diplôme national sanctionnant un second cycle d'études supérieures ou d'un diplôme d'un institut d'études politiques ou d'un titre ou diplôme de même niveau autorisant l'inscription au concours externe de l'École nationale d'administration. Sont également admis à se présenter les candidats titulaires d'un diplôme délivré au sein de l'Union européenne et reconnu équivalent aux titres précités ;

4° Aux candidats qui justifient d'une expérience significative et d'au moins cinq ans dans des fonctions de dirigeants de société, d'association ou d'un ou plusieurs services d'une entreprise. La qualité de cette expérience est appréciée par un comité dit de sélection composé du président de l'assemblée permanente des chambres de métiers et de l'artisanat ou du représentant qu'il désigne, du directeur général de l'assemblée permanente des chambres de métiers et de l'artisanat ou du représentant qu'il désigne et du représentant des secrétaires généraux à la commission paritaire nationale prévue à l'article 56 du statut.

article 2

- Les dossiers d'inscription seront consultables sur le site « www.artisanat.fr ».
- Un exemplaire du dossier d'inscription peut être obtenu par téléchargement depuis le site ou par courrier postal [en écrivant à APCMA – (Service DG – examen professionnel SG- 2^{ième} session 2012) 12 avenue Marceau ; 75008 PARIS.

BO – n° 48 – septembre- octobre 2012

- Leur envoi à l'APCMA s'effectuera uniquement par voie postale ou par dépôt contre remise d'un récépissé.
- L'enveloppe devra porter la mention « examen professionnel SG – 2^{ième} session 2012 ». Les enveloppes seront conservées avec le dossier pour éviter tout litige quant à la date limite de dépôt.
- les éléments de dossier à fournir sont :
 - Une lettre motivée de candidature ainsi qu'un curriculum-vitae à jour.
 - Une photo récente d'identité (à apposer sur la fiche de renseignement).
 - Une fiche de renseignements à compléter, comprenant le choix de l'épreuve 2 d'admissibilité. Joindre les justificatifs demandés, le cas échéant.
 - Pour les candidats déclarant être dispensés de l'épreuve écrite d'admissibilité, une attestation confirmant posséder les critères requis de dispense, retournée accompagnée des justificatifs.
 - Une copie de la carte d'identité ou du titre de séjour en cours de validité pour les ressortissants d'un Etat membre de l'Union européenne
 - Une copie des diplômes obtenus.
 - Un extrait n° 3 de casier judiciaire (datant de moins de 3 mois).
 - Un certificat attestant de la situation régulière au regard des obligations de service national.
 - Un chèque de 95 € de droits d'inscription (à libeller à l'ordre de l'APCMA)

article 3

- Le dossier doit être transmis par courrier postal ou déposé à l'adresse ci-dessous contre récépissé.
- Les dossiers incomplets ou arrivés ou postés après la date de clôture, le cachet de la poste faisant foi, seront rejetés.
- Les enveloppes devront strictement être libellées à l'adresse suivante :

APCMA – service DG

Examen professionnel SG- 2^{ième} session 2012.

12, avenue Marceau

75008 PARIS

Seuls seront pris en compte les dossiers d'inscription complets et adressés par courrier avant le lundi **3 septembre 2012** (cachet de la poste faisant foi). Les dossiers peuvent également être déposés à l'APCMA du lundi au vendredi de 8h30 à 17h 30.

Les candidats admis à concourir seront convoqués par courrier.

article 4

- Les épreuves écrites d'admissibilité se dérouleront à Paris à compter du 15 novembre 2012
- Les épreuves orales, pour les candidats admissibles ou dispensés des épreuves écrites, débuteront à compter du 15 novembre 2012.
- Seuls seront convoqués aux épreuves orales les candidats ayant subi avec succès les épreuves écrites ou en étant dispensés.

Les modalités d'inscription complémentaires et le programme des épreuves sont consultables sur le site www.artisanat.fr.

Paris, le 21 juin 2012

Alain Griset

président de l'assemblée permanente
des chambres de métiers et de l'artisanat

Avis de vacance de postes de secrétaire général de chambre de métiers et de l'artisanat

Les chambres de métiers et de l'artisanat (CMA) sont des établissements publics administratifs placés sous la tutelle de l'État. Le personnel du réseau des CMA est régi par le statut adopté par la commission paritaire nationale instituée par la loi n°52-1311 du 10 décembre 1952 (notamment les articles 10-1 et 20 et l'annexe IV relatifs au recrutement et aux postes de secrétaire général, directeur des services).

Les postes de secrétaire général, directeur des services de chambre de métiers et de l'artisanat suivants sont déclarés vacants :

Etablissement	Date prévue de recrutement	Classification de l'emploi	Délai de présentation des candidatures	Candidatures à adresser à :
Chambre de métiers et de l'artisanat de la Lorraine	15 novembre 2012	Rang 2	31 octobre 2012	Monsieur le Président de la Chambre régionale de métiers et de l'artisanat de la Lorraine 2, rue Augustin-Fresnel WTC METZ Cedex 3
Chambre de métiers et de l'artisanat de la Charente	14 janvier 2013	Rang 4	28 septembre 2012	Monsieur le Président de la Chambre de métiers et de l'artisanat de la Charente 68, avenue Gambetta 16021 ANGOULEME CEDEX

Les conditions à remplir, les modalités d'organisation, le calendrier et le programme des épreuves sont annexés au statut susmentionné et consultables sur le site internet www.artisanat.fr (rubrique *Les CMA recrutent - L'examen aux fonctions de*

secrétaire général). Toutes les vacances de postes sont publiées au Bulletin officiel de l'administration centrale des ministères économique et financier (consultable sur le portail du ministère de l'Économie et des Finances : economie.gouv.fr, rubrique *Liens pratiques* et consultables sur le site internet www.artisanat.fr (rubrique *Les CMA recrutent*).

Peuvent postuler les candidats inscrits sur la liste d'aptitude à l'emploi de secrétaire général, directeur des services. Cette inscription donne vocation à nomination dans l'emploi correspondant et est subordonnée à la réussite de l'examen national d'aptitude aux fonctions de secrétaire général, directeur des services de chambre de métiers et de l'artisanat ou de chambre régionale de métiers et de l'artisanat. Cet examen est ouvert notamment aux fonctionnaires appartenant à un corps de catégorie A de la Fonction publique de l'État, de la Fonction publique territoriale ou de la Fonction publique hospitalière.

Avis de vacance de postes de secrétaire général de chambre de métiers et de l'artisanat

Les chambres de métiers et de l'artisanat (CMA) sont des établissements publics administratifs placés sous la tutelle de l'État. Le personnel du réseau des CMA est régi par le statut adopté par la commission paritaire nationale instituée par la loi n°52-1311 du 10 décembre 1952 (notamment les articles 10-1 et 20 et l'annexe IV relatifs au recrutement et aux postes de secrétaire général, directeur des services).

Les postes de secrétaire général, directeur des services de chambre de métiers et de l'artisanat suivants sont déclarés vacants :

Etablissement	Date prévue de recrutement	Classification de l'emploi	Délai de présentation des candidatures	Candidatures à adresser à :
Chambre de métiers et de l'artisanat départementale de la Manche	9 janvier 2013	Rang 4	2 novembre 2012	Monsieur le Président de la Chambre départementale de la Manche 6, rue Milon BP 139 50 201 COUTANCES CEDEX

Les conditions à remplir, les modalités d'organisation, le calendrier et le programme des épreuves sont annexés au statut susmentionné et consultables sur le site internet www.artisanat.fr (rubrique *Les CMA recrutent - L'examen aux fonctions de secrétaire général*). Toutes les vacances de postes sont publiées au Bulletin officiel de

l'administration centrale des ministères économique et financier (consultable sur le portail du ministère de l'Économie et des Finances : economie.gouv.fr, rubrique *Liens pratiques*) et consultables sur le site internet www.artisanat.fr (rubrique *Les CMA recrutent*).

Peuvent postuler les candidats inscrits sur la liste d'aptitude à l'emploi de secrétaire général, directeur des services. Cette inscription donne vocation à nomination dans l'emploi correspondant et est subordonnée à la réussite de l'examen national d'aptitude aux fonctions de secrétaire général, directeur des services de chambre de métiers et de l'artisanat ou de chambre régionale de métiers et de l'artisanat. Cet examen est ouvert notamment aux fonctionnaires appartenant à un corps de catégorie A de la Fonction publique de l'État, de la Fonction publique territoriale ou de la Fonction publique hospitalière.

**Avis de vacance de postes de secrétaire général
de chambre de métiers et de l'artisanat**

Les chambres de métiers et de l'artisanat (CMA) sont des établissements publics administratifs placés sous la tutelle de l'État. Le personnel du réseau des CMA est régi par le statut adopté par la commission paritaire nationale instituée par la loi n°52-1311 du 10 décembre 1952 (notamment les articles 10-1 et 20 et l'annexe IV relatifs au recrutement et aux postes de secrétaire général, directeur des services).

Les postes de secrétaire général, directeur des services de chambre de métiers et de l'artisanat suivants sont déclarés vacants :

Etablissement	Date prévue de recrutement	Classification de l'emploi	Délai de présentation des candidatures	Candidatures à adresser à :
Chambre de métiers et de l'artisanat de la Savoie.	9 janvier 2013	Rang 3	10 novembre 2012	Monsieur le président de la Chambre de métiers et de l'artisanat départementale de la Savoie 7, rue Ronde 73024 CHAMBERY CEDEX
Chambre de métiers et de l'artisanat de l'Allier	1 ^{er} février 2013	Rang 1	31 décembre 2012	Monsieur le président de la Chambre de métiers et de l'artisanat de l'Allier 22, rue Carpantier BP 1703 MOULINS CEDEX
Chambre de métiers et de l'artisanat du Puy-de-Dôme	1 ^{er} mars 2013	Rang 3	31 janvier 2013	Monsieur le président de la Chambre de métiers et de l'artisanat départementale du Puy-de-Dôme
Chambre de métiers et de l'artisanat d'Ille-et-Vilaine	29 mars 2013	Rang 4	2 février 2013	Monsieur le président de la Chambre de métiers et de l'artisanat d'Ille-et-Vilaine 2 cours des Alliés CS 51218 35012 RENNES CEDEX

Les conditions à remplir, les modalités d'organisation, le calendrier et le programme des épreuves sont annexés au statut susmentionné et consultables sur le site internet www.artisanat.fr (rubrique *Les CMA recrutent - L'examen aux fonctions de secrétaire général*). Toutes les vacances de postes sont publiées au Bulletin officiel de l'administration centrale des ministères économique et financier (consultable sur le portail du ministère de l'Économie, des Finances et de l'Industrie : economie.gouv.fr, rubrique *Liens pratiques*) et consultables sur le site internet www.artisanat.fr (rubrique *Les CMA recrutent*).

Peuvent postuler les candidats inscrits sur la liste d'aptitude à l'emploi de secrétaire général, directeur des services. Cette inscription donne vocation à nomination dans l'emploi correspondant et est subordonnée à la réussite de l'examen national d'aptitude aux fonctions de secrétaire général, directeur des services de chambre de métiers et de l'artisanat ou de chambre régionale de métiers et de l'artisanat. Cet examen est ouvert notamment aux fonctionnaires appartenant à un corps de catégorie A de la Fonction publique de l'État, de la Fonction publique territoriale ou de la Fonction publique hospitalière.

Bureau de la métrologie

Publication de la référence des certificats d'examen de type émis par le
Laboratoire national de métrologie et d'essais (LNE)

DATE	ORIGINE	DEMANDEUR	FABRICANT	CATEGORIE	TYPE DE CERTIFICAT ET D'INSTRUMENT	NUMERO
18/10/2012	LNE	CAPELEC	CAPELEC	ANALYSEURS DE GAZ	ANALYSEUR DE GAZ CAPELEC CAP3200-4GAZ CLASSE I	<u>24329</u> -0
16/10/2012	LNE	QUNDIS GMBH	QUNDIS DEU	REPARTITEURS DE FRAIS DE CHAUFFAGE	REPARTITEUR DE FRAIS DE CHAUFFAGE TYPE Q CALORIC 5 P2 (HEAT COST ALLOCATOR TYPE Q CALORIC 5 P2)	<u>24238</u> -1
05/10/2012	LNE	ALMA	ALMA	EMLAE	ENSEMBLES DE MESURAGE ALMA TYPES TURBOCOMPT TC50, TC80 ET TC150.	<u>15877</u> -3
05/10/2012	LNE	ALMA	ALMA	EMLAE	ENSEMBLES DE MESURAGE ALMA TYPES VOLUCOMPT 80, 150 ET 250 POUR LE CHARGEMENT DES CAMIONS ET WAGONS-CITERNES	<u>17514</u> -2
04/10/2012	LNE		LAFON	EMLAE	TRANSFERT DE BENEFICE A LA SOCIETE LAFON DES DECISIONS D'APPROBATION DE MODELES ET DES CERTIFICATS D'EXAMEN DE TYPE CITES EN ANNEXE ANTERIEUREMENT ACCORDES A LA SOCIETE LAFON SAS OU LAFON SA.	<u>24029</u> -0
04/10/2012	LNE	MINOL MESSTECHNIK W. LEHMANN GMBH & CO	MINOL DEU	REPARTITEURS DE FRAIS DE CHAUFFAGE	REPARTITEURS DE FRAIS DE CHAUFFAGE MINOL TYPES MINOMETER M6, M6 RADIO ³ , M7 ET M7 RADIO ³	<u>14856</u> -1
24/09/2012	LNE	HONEYWELL ENRAF B.V.	HONEYWELL	JAUGEURS	LE DISPOSITIF INDICATEUR REPETITEUR HONEYWELL TYPE 880 WM	<u>24181</u> -0
19/09/2012	LNE	ROSEMOUNT	MECI	COMPTEUR DE VOLUME ET DE MASSE DE GAZ, ENSEMBLE DE CONVERSION	TRANSDUCTEUR DE PRESSION DIFFERENTIELLE FISHER-ROSEMOUNT TYPE 3051 CD LE PRESENT CERTIFICAT RENOUVELLE LE CERTIFICAT D'EXAMEN DE TYPE N° 02.00.373.002.1 DU 19 SEPTEMBRE 2002.	<u>24156</u> -1
17/09/2012	LNE	NEVINOX	NEVINOX	CUVES DE REFROIDISSEURS DE LAIT EN VRAC	CUVES DE REFOIDISSEURS DE LAIT EN VRAC TYPE SCH	<u>20539</u> -1
17/09/2012	LNE	NEVINOX	NEVINOX	CUVES DE REFROIDISSEURS DE LAIT EN VRAC	CUVES DE REFROIDISSEURS DE LAIT EN VRAC ELLIPTIQUES, HORIZONTALES, FERMEES, SUR CHASSIS UTILISEES COMME RECIPIENT MESURE DE TYPE : FEC 10000, FEC 12500, FEC 14000 & FEC 16000	<u>18551</u> -2
17/09/2012	LNE	NEVINOX	NEVINOX	CUVES DE REFROIDISSEURS DE LAIT EN VRAC	CUVES DE REFROIDISSEURS DE LAIT EN VRAC ELLIPTIQUES, HORIZONTALES, FERMEES, UTILISEES COMME RECIPIENT MESURE DE TYPE : FE 3050, FE 3550, FE 4000, FE 5000, FE 6000, FE 7100, FE 8100	<u>18550</u> -1

17/09/2012	LNE	NEVINOX	NEVINOX	CUVES DE REFRIGERATEURS DE LAIT EN VRAC	CUVES DE REFRIGERATEURS DE LAIT EN VRAC CYLINDRIQUES, HORIZONTALES, FERMEES, UTILISEES COMME RECIPIENT MESURE DE TYPE : FC 1100, FC 1400, FC 1650, FC 2000, FC 2600, FC 3200	<u>18549</u> -1
14/09/2012	LNE	01 DB METRAVIB	01DB MET	SONOMETRES	LE SONOMETRE 01DB TYPE DUO (CLASSE 1)	<u>21674</u> -1
14/09/2012	LNE	TESTO SARL	TESTO	THERMOMETRES POUR DENREES PERISSABLES	THERMOMETRE TESTO TYPE 112	<u>7312</u> -1
13/09/2012	LNE	ALMA	ALMA	EMLAE	ALMA TYPES GCPMA 22 E, GCPMA 48 E ET GCPMA 80 E	<u>15564</u> -1
13/09/2012	LNE		EMERSON SER	COMPTEUR DE VOLUME	CHROMATOGRAPHE EMERSON TYPE DANALYZER.	<u>17851</u> -1
11/09/2012	LNE	REALISATIONS ELECTRONIQUES ET INFORMATIQUES SAS	REI SAS	SACHARIMETRES	LE SACCHARIMETRE AUTOMATIQUE TYPE POLASER SRN	<u>20717</u> -1
24/08/2012	LNE	DRESSER ITALIA S.R.L.	DRESSER ITA	INSTRUMENT POUR LE COMPTAGE DU GAZ NATUREL POUR VEHICULE	ENSEMBLES DE MESURAGE DE GAZ COMPRESSE POUR VEHICULE DRESSER TYPES GLOBAL STAR CNG, GLOBAL VISTA CNG, DPG/H.	<u>16366</u> -4

Ces documents peuvent être consultés sur les sites internet suivants :
 pour ce qui concerne le BM : <http://www.industrie.gouv.fr/metro>
 pour ce qui concerne le LNE : <http://www.lne.fr>

Signification des abréviations :

LNE : laboratoire national de métrologie et d'essais

IPFNA : instruments de pesage à fonctionnement non automatique

IPFA : instruments de pesage à fonctionnement automatique

EMLAE : ensembles de mesurage de liquides autres que l'eau

Arrêté du 9 octobre 2012
portant délégation de signature de la direction régionale de Bretagne
(Institut national de la Statistique et des Études économiques)

Le directeur général de l'Institut national de la Statistique et des Études économiques,

Vu la loi n° 51-711 du 7 juin 1951 modifiée sur l'obligation, la coordination et le secret en matière statistique ;

Vu le décret n° 46-1432 du 14 juin 1946 pris pour l'application des articles 32 et 33 de la loi de finances du 27 avril 1946 relatifs à l'Institut national de la statistique et des Études économiques pour la métropole et la France d'outre-mer ;

Vu le décret n° 60-516 du 2 juin 1960 modifié portant harmonisation des circonscriptions administratives ;

Vu le décret n° 89-373 du 9 juin 1989 relatif aux modalités d'organisation de l'Institut national de la statistique et des Études économiques et modifiant la loi du 27 avril 1946 portant ouverture et annulation de crédits sur l'exercice de 1946 ;

Vu le décret n° 2005-850 du 27 juillet 2005 relatif aux délégations de signature des membres du Gouvernement ;

Vu le décret du 22 février 2012 portant nomination du directeur général de l'Institut national de la Statistique et des Études économiques ;

Vu l'arrêté du 26 avril 2010 portant nomination d'un directeur régional de l'Institut national de la Statistique et des Études économiques.

arrête :

article 1^{er}

Délégation est donnée à M. *Michel* Guillemet, administrateur de l'Institut national de la Statistique et des Études économiques, à l'effet de signer, au nom du ministre chargé de l'Économie et des Finances et dans la limite des attributions de la direction régionale de Bretagne les actes et décisions relatifs aux dépenses et recettes imputées au budget opérationnel central du programme 220 « Statistiques et Études économiques » et définis à l'article 2.

article 2

Délégation est donnée à M. *Michel* Guillemet, administrateur de l'Institut national de la Statistique et des Études économiques, à l'effet de signer, au nom du ministre chargé de l'Économie et des Finances et dans la limite des attributions de la direction régionale de Bretagne tous actes et décisions relatifs à la gestion du personnel, à l'exercice des attributions du pouvoir adjudicateur en matière de marchés publics et contrats locaux d'un montant inférieur au seuil défini à l'article 26 du code des marchés publics, à la liquidation des dépenses de personnel sans ordonnancement préalable, aux ordres de mission, aux conventions et partenariats locaux.

article 3

Délégation est donnée à M *Loïc* Touchard, attaché de l'Institut national de la Statistique et des Études économiques, à l'effet de signer, au nom du ministre chargé de l'Économie et des Finances et dans la limite des attributions de la direction régionale de Bretagne les actes et décisions relatifs aux dépenses et recettes imputées au budget opérationnel central du programme 220 « Statistiques et Études économiques » et définis à l'article 4.

article 4

Délégation est donnée à M *Loïc* Touchard, attaché de l'Institut national de la Statistique et des Études économiques, à l'effet de signer, au nom du ministre chargé de l'Économie et des Finances et dans la limite des attributions de la direction régionale de Bretagne tous actes et décisions relatifs à la liquidation des dépenses de personnel sans ordonnancement préalable et aux ordres de mission.

article 5

Délégation est donnée à M *Olivier* Léon, attaché de l'Institut national de la Statistique et des Études économiques, à Mme *Danielle* Quinquet, attachée de l'Institut national de la Statistique et des Études économiques à l'effet de signer, au nom du ministre chargé de l'Économie et des Finances et dans la limite des attributions de la direction régionale de Bretagne les actes et décisions relatifs aux dépenses et recettes imputées au budget opérationnel central du programme 220 « Statistiques et Études économiques » et définis à l'article 6.

article 6

Délégation est donnée à M *Olivier* Léon, attaché de l'Institut national de la Statistique et des Études économiques, à Mme *Danielle* Quinquet, attachée de l'Institut national de la Statistique et des Études économiques à l'effet de signer, au nom du ministre chargé de l'Économie et des Finances et dans la limite des attributions de la direction régionale de Bretagne tous ordres de mission.

article 7

L'arrêté du 8 mars 2012 portant délégation de signature de la direction régionale de Bretagne (Institut national de la Statistique et des Études économiques) est abrogé.

article 8

Le présent arrêté sera publié au Bulletin officiel de l'administration centrale du ministère de l'Économie, des Finances, du ministère du Commerce extérieur, du ministère du Redressement productif et du ministère de l'Artisanat, du Commerce et du Tourisme

Fait le 9 octobre 2012

Jean-Luc Tavernier
directeur général de l'Insee

Arrêté du 9 octobre 2012
portant délégation de signature de la direction régionale de
Champagne-Ardenne (Institut national de la Statistique et des Études
économiques)

Le directeur général de l'Institut national de la Statistique et des Études économiques,

Vu la loi n° 51-711 du 7 juin 1951 modifiée sur l'obligation, la coordination et le secret en matière statistique ;

Vu le décret n° 46-1432 du 14 juin 1946 pris pour l'application des articles 32 et 33 de la loi de finances du 27 avril 1946 relatifs à l'Institut national de la Statistique et des Études économiques pour la métropole et la France d'outre-mer ;

Vu le décret n° 60-516 du 2 juin 1960 modifié portant harmonisation des circonscriptions administratives ;

Vu le décret n° 89-373 du 9 juin 1989 relatif aux modalités d'organisation de l'Institut national de la Statistique et des Études économiques et modifiant la loi du 27 avril 1946 portant ouverture et annulation de crédits sur l'exercice de 1946 ;

Vu le décret n° 2005-850 du 27 juillet 2005 relatif aux délégations de signature des membres du Gouvernement ;

Vu le décret du 22 février 2012 portant nomination du directeur général de l'Institut national de la Statistique et des Études économiques ;

Vu l'arrêté du 25 mars 2010 portant nomination d'un directeur régional de l'Institut national de la Statistique et des Études économiques.

arrête :

article 1^{er}

Délégation est donnée à M. *Patrick* Redor, administrateur de l'Institut national de la Statistique et des Études économiques, à l'effet de signer, au nom du ministre chargé de l'Économie et des Finances et dans la limite des attributions de la direction régionale de Champagne-Ardenne les actes et décisions relatifs aux dépenses et recettes imputées au budget opérationnel central du programme 220 « Statistiques et Études économiques » et définis à l'article 2.

article 2

Délégation est donnée à M. *Patrick* Redor, administrateur de l'Institut national de la Statistique et des Études économiques, à l'effet de signer, au nom du ministre chargé de l'Économie et des Finances et dans la limite des attributions de la direction régionale de Champagne-Ardenne tous actes et décisions relatifs à la gestion du personnel, à l'exercice des attributions du pouvoir adjudicateur en matière de marchés publics et contrats locaux d'un montant inférieur au seuil défini à l'article 26 du code des marchés publics, à la liquidation des dépenses de personnel sans ordonnancement préalable, aux ordres de mission, aux conventions et partenariats locaux.

article 3

Délégation est donnée à Mme *Sandrine* Rigolot, attachée de l'Institut national de la Statistique et des Études économiques, à l'effet de signer, au nom du ministre chargé de l'Économie et des Finances et dans la limite des attributions de la direction régionale de Champagne-Ardenne les actes et décisions relatifs aux dépenses et recettes imputées au budget opérationnel central du programme 220 « Statistiques et Études économiques » et définis à l'article 4.

article 4

Délégation est donnée à Mme *Sandrine* Rigolot, attachée de l'Institut national de la Statistique et des Études économiques, à l'effet de signer, au nom du ministre chargé de l'Économie et des Finances et dans la limite des attributions de la direction régionale de Champagne-Ardenne tous actes et décisions relatifs à la liquidation des dépenses de personnel sans ordonnancement préalable et aux ordres de mission.

article 5

Délégation est donnée à M. *Pierre* Valadou, attaché de l'Institut national de la Statistique et des Études économiques, à Mme *Françoise* Courtois-Martignoni, administrateur de l'Institut national de la Statistique et des Études économiques, à l'effet de signer, au nom du ministre chargé de l'Économie et des Finances et dans la limite des attributions de la direction régionale de Champagne-Ardenne les actes et décisions relatifs aux dépenses et recettes imputées au budget opérationnel central du programme 220 « Statistiques et Études économiques » et définis à l'article 6.

article 6

Délégation est donnée à M. *Pierre* Valadou, attaché de l'Institut national de la Statistique et des Études économiques, à Mme *Françoise* Courtois-Martignoni, administrateur de l'Institut national de la Statistique et des Études économiques, à l'effet de signer, au nom du ministre chargé de l'Économie et des Finances et dans la limite des attributions de la direction régionale de Champagne-Ardenne tous ordres de mission.

article 7

L'arrêté du 8 mars 2012 portant délégation de signature de la direction régionale de Champagne-Ardenne (Institut national de la Statistique et des Études économiques) est abrogé.

article 8

Le présent arrêté sera publié au Bulletin officiel de l'administration centrale du ministère de l'Économie, des Finances, du ministère du Commerce extérieur, du ministère du Redressement productif et du ministère de l'Artisanat, du Commerce et du Tourisme.

Fait le 9 octobre 2012

Jean-Luc Tavernier
directeur général de l'Insee

Arrêté du 9 octobre 2012
portant délégation de signature de la direction régionale du Limousin
(Institut national de la Statistique et des Études économiques)

Le directeur général de l'Institut national de la Statistique et des Études économiques,

Vu la loi n° 51-711 du 7 juin 1951 modifiée sur l'obligation, la coordination et le secret en matière statistique ;

Vu le décret n° 46-1432 du 14 juin 1946 pris pour l'application des articles 32 et 33 de la loi de finances du 27 avril 1946 relatifs à l'Institut national de la Statistique et des Études économiques pour la métropole et la France d'outre-mer ;

Vu le décret n° 60-516 du 2 juin 1960 modifié portant harmonisation des circonscriptions administratives ;

Vu le décret n° 89-373 du 9 juin 1989 relatif aux modalités d'organisation de l'Institut national de la Statistique et des Études économiques et modifiant la loi du 27 avril 1946 portant ouverture et annulation de crédits sur l'exercice de 1946 ;

Vu le décret n° 2005-850 du 27 juillet 2005 relatif aux délégations de signature des membres du Gouvernement ;

Vu le décret du 22 février 2012 portant nomination du directeur général de l'Institut national de la Statistique et des Études économiques ;

Vu l'arrêté du 21 janvier 2009 portant nomination d'un directeur régional de l'Institut national de la Statistique et des Études économiques.

arrête :

article 1^{er}

Délégation est donnée à Mme *Fabienne* Le Hellaye, administratrice de l'Institut national de la Statistique et des Études économiques, à l'effet de signer, au nom du ministre chargé de l'Économie et des Finances et dans la limite des attributions de la direction régionale du Limousin les actes et décisions relatifs aux dépenses et recettes imputées au budget opérationnel central du programme 220 « Statistiques et Études économiques » et définis à l'article 2.

article 2

Délégation est donnée à Mme *Fabienne* Le Hellaye, administratrice de l'Institut national de la Statistique et des Études économiques, à l'effet de signer, au nom du ministre chargé de l'Économie et des Finances et dans la limite des attributions de la direction régionale du Limousin tous actes et décisions relatifs à la gestion du personnel, à l'exercice des attributions du pouvoir adjudicateur en matière de marchés publics et contrats locaux d'un montant inférieur au seuil défini à l'article 26 du code des marchés publics, à la liquidation des dépenses de personnel sans ordonnancement préalable, aux ordres de mission, aux conventions et partenariats locaux.

article 3

Délégation est donnée à M. *Jean-Pierre* Doffin, attaché d'administration centrale, à l'effet de signer, au nom du ministre chargé de l'Économie et des Finances et dans la limite des attributions de la direction régionale du Limousin les actes et décisions relatifs aux dépenses et recettes imputées au budget opérationnel central du programme 220 « Statistiques et Études économiques » et définis à l'article 4.

article 4

Délégation est donnée à M. *Jean-Pierre* Doffin, attaché d'administration centrale, à l'effet de signer, au nom du ministre chargé de l'Économie et des Finances et dans la limite des attributions de la direction régionale du Limousin tous actes et décisions relatifs à la liquidation des dépenses de personnel sans ordonnancement préalable et aux ordres de mission.

article 5

Délégation est donnée à M. *Olivier* Frouté, attaché de l'Institut national de la Statistique et des Études économiques, à M. *Vincent* Bernard, attaché de l'Institut national de la Statistique et des Études économiques, à l'effet de signer, au nom du ministre chargé de l'Économie et des Finances et dans la limite des attributions de la direction régionale du Limousin les actes et décisions relatifs aux dépenses et recettes imputées au budget opérationnel central du programme 220 « Statistiques et Études économiques » et définis à l'article 6.

article 6

Délégation est donnée à M. *Olivier* Frouté, attaché de l'Institut national de la Statistique et des Études économiques, à M. *Vincent* Bernard, attaché de l'Institut national de la Statistique et des Études économiques, à l'effet de signer, au nom du ministre chargé de l'Économie et des Finances et dans la limite des attributions de la direction régionale du Limousin tous ordres de mission.

article 7

L'arrêté du 8 mars 2012 portant délégation de signature de la direction régionale du Limousin (Institut national de la Statistique et des Études économiques) est abrogé.

article 8

Le présent arrêté sera publié au Bulletin officiel de l'administration centrale du ministère de l'Économie, des Finances, du ministère du Commerce extérieur, du ministère du Redressement productif et du ministère de l'Artisanat, du Commerce et du Tourisme.

Fait le 9 octobre 2012

Jean-Luc Tavernier
directeur général de l'Insee

Arrêté du 9 octobre 2012
portant délégation de signature de la direction régionale du Nord-Pas
de Calais (Institut national de la Statistique et des Études
économiques)

Le directeur général de l'Institut national de la Statistique et des Études économiques,

Vu la loi n° 51-711 du 7 juin 1951 modifiée sur l'obligation, la coordination et le secret en matière statistique ;

Vu le décret n° 46-1432 du 14 juin 1946 pris pour l'application des articles 32 et 33 de la loi de finances du 27 avril 1946 relatifs à l'Institut national de la Statistique et des Études économiques pour la métropole et la France d'outre-mer ;

Vu le décret n° 60-516 du 2 juin 1960 modifié portant harmonisation des circonscriptions administratives ;

Vu le décret n° 89-373 du 9 juin 1989 relatif aux modalités d'organisation de l'Institut national de la Statistique et des Études économiques et modifiant la loi du 27 avril 1946 portant ouverture et annulation de crédits sur l'exercice de 1946 ;

Vu le décret n° 2005-850 du 27 juillet 2005 relatif aux délégations de signature des membres du Gouvernement ;

Vu le décret du 22 février 2012 portant nomination du directeur général de l'Institut national de la Statistique et des Études économiques ;

Vu l'arrêté du 13 janvier 2010 portant nomination d'un directeur régional de l'Institut national de la Statistique et des Études économiques.

arrête :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. *Daniel* Huart, inspecteur général de l'Institut national de la Statistique et des Études économiques, à l'effet de signer, au nom du ministre chargé de l'Économie et des Finances et dans la limite des attributions de la direction régionale du Nord-Pas de Calais les actes et décisions relatifs aux dépenses et recettes imputées au budget opérationnel central du programme 220 « Statistiques et Études économiques » et définis à l'article 2.

article 2

Délégation est donnée à M. *Daniel* Huart, inspecteur général de l'Institut national de la Statistique et des Études économiques, à l'effet de signer, au nom du ministre chargé de l'Économie et des Finances et dans la limite des attributions de la direction régionale du Nord-Pas de Calais tous actes et décisions relatifs à la gestion du personnel, à l'exercice des attributions du pouvoir adjudicateur en matière de marchés publics et contrats locaux d'un montant inférieur au seuil défini à l'article 26 du code des marchés publics, à la liquidation des dépenses de personnel sans ordonnancement préalable, aux ordres de mission, aux conventions et partenariats locaux.

article 3

Délégation est donnée à M. *Philippe* Rodriguez, attaché principal de l'Institut national de la Statistique et des Études économiques, à l'effet de signer, au nom du ministre chargé de l'Économie et des Finances et dans la limite des attributions de la direction régionale du Nord-Pas de Calais les actes et décisions relatifs aux dépenses et recettes imputées au budget opérationnel central du programme 220 « Statistiques et Études économiques » et définis à l'article 4.

article 4

Délégation est donnée à M. *Philippe* Rodriguez, attaché principal de l'Institut national de la Statistique et des Études économiques, à l'effet de signer, au nom du ministre chargé de l'Économie et des Finances et dans la limite des attributions de la direction régionale du Nord-Pas de Calais tous actes et décisions relatifs à la liquidation des dépenses de personnel sans ordonnancement préalable et aux ordres de mission.

article 5

Délégation est donnée à M. *François* Chevalier, attaché de l'Institut national de la Statistique et des Études économiques, à M. *Arnaud* Degorre, administrateur de l'Institut national de la Statistique et des Études économiques, à M. *Michel* Boutoille, attaché de l'Institut national de la Statistique et des Études économiques à l'effet de signer, au nom du ministre chargé de l'Économie et des Finances et dans la limite des attributions de la direction régionale du Nord-Pas de Calais les actes et décisions relatifs aux dépenses et recettes imputées au budget opérationnel central du programme 220 « Statistiques et Études économiques » et définis à l'article 6.

article 6

Délégation est donnée à M. *François* Chevalier, attaché de l'Institut national de la Statistique et des Études économiques, à M. *Arnaud* Degorre, administrateur de l'Institut national de la Statistique et des Études économiques, à M. *Michel* Boutoille, attaché de l'Institut national de la Statistique et des Études économiques à l'effet de signer, au nom du ministre chargé de l'Économie et des Finances et dans la limite des attributions de la direction régionale du Nord-Pas de Calais tous ordres de mission.

article 7

L'arrêté du 8 mars 2012 portant délégation de signature de la direction régionale du Nord-Pas de Calais (Institut national de la Statistique et des Études économiques) est abrogé.

article 8

Le présent arrêté sera publié au Bulletin officiel de l'administration centrale du ministère de l'Économie, des Finances, du ministère du Commerce extérieur, du ministère du Redressement productif et du ministère de l'Artisanat, du Commerce et du Tourisme

Fait le 9 octobre 2012

Jean-Luc Tavernier
directeur général de l'Insee

Arrêté du 9 octobre 2012
portant délégation de signature de la direction régionale des Pays de la
Loire (Institut national de la Statistique et des Études économiques)

Le directeur général de l'Institut national de la Statistique et des Études économiques,

Vu la loi n° 51-711 du 7 juin 1951 modifiée sur l'obligation, la coordination et le secret en matière statistique ;

Vu le décret n° 46-1432 du 14 juin 1946 pris pour l'application des articles 32 et 33 de la loi de finances du 27 avril 1946 relatifs à l'Institut national de la Statistique et des Études économiques pour la métropole et la France d'outre-mer ;

Vu le décret n° 60-516 du 2 juin 1960 modifié portant harmonisation des circonscriptions administratives ;

Vu le décret n° 89-373 du 9 juin 1989 relatif aux modalités d'organisation de l'Institut national de la Statistique et des Études économiques et modifiant la loi du 27 avril 1946 portant ouverture et annulation de crédits sur l'exercice de 1946 ;

Vu le décret n° 2005-850 du 27 juillet 2005 relatif aux délégations de signature des membres du Gouvernement ;

Vu le décret du 22 février 2012 portant nomination du directeur général de l'Institut national de la Statistique et des Études économiques ;

Vu l'arrêté du 25 janvier 2010 portant nomination d'un directeur régional de l'Institut national de la Statistique et des Études économiques.

arrête :

article 1^{er}

Délégation est donnée à M. *Jean-Paul* Faur, administrateur de l'Institut national de la Statistique et des Études économiques, à l'effet de signer, au nom du ministre chargé de l'Économie et des Finances et dans la limite des attributions de la direction régionale des Pays de la Loire les actes et décisions relatifs aux dépenses et recettes imputées au budget opérationnel central du programme 220 « Statistiques et Études économiques » et définis à l'article 2.

article 2

Délégation est donnée à M. *Jean-Paul* Faur, administrateur de l'Institut national de la Statistique et des Études économiques, à l'effet de signer, au nom du ministre chargé de l'Économie et des Finances et dans la limite des attributions de la direction régionale des Pays de la Loire tous actes et décisions relatifs à la gestion du personnel, à l'exercice des attributions du pouvoir adjudicateur en matière de marchés publics et contrats locaux d'un montant inférieur au seuil défini à l'article 26 du code des marchés publics, à la liquidation des dépenses de personnel sans ordonnancement préalable, aux ordres de mission, aux conventions et partenariats locaux.

article 3

Délégation est donnée à Mme *Brigitte* Michel, administratrice de l'Institut national de la Statistique et des Études économiques, à l'effet de signer, au nom du ministre chargé de l'Économie et des Finances et dans la limite des attributions de la direction régionale des Pays de la Loire les actes et décisions relatifs aux dépenses et recettes imputées au budget opérationnel central du programme 220 « Statistiques et Études économiques » et définis à l'article 4.

article 4

Délégation est donnée à Mme *Brigitte* Michel, administratrice de l'Institut national de la Statistique et des Études économiques, à l'effet de signer, au nom du ministre chargé de l'Économie et des Finances et dans la limite des attributions de la direction régionale des Pays de la Loire tous actes et décisions relatifs à la liquidation des dépenses de personnel sans ordonnancement préalable et aux ordres de mission.

article 5

Délégation est donnée à M. *Bruno* Priou, administrateur de l'Institut national de la Statistique et des Études économiques, à M. *Romain* Lesur, administrateur de l'Institut national de la Statistique et des Études économiques, à M. *Daniel* Brondel, administrateur de l'Institut national de la Statistique et des Études économiques, à M. *Patrick* Vigouroux, attaché de l'Institut national de la Statistique et des Études économiques, à l'effet de signer, au nom du ministre chargé de l'Économie, des Finances et dans la limite des attributions de la direction régionale des Pays de la Loire les actes et décisions relatifs aux dépenses et recettes imputées au budget opérationnel central du programme 220 « Statistiques et Études économiques » et définis à l'article 6.

article 6

Délégation est donnée à M. *Bruno* Priou, administrateur de l'Institut national de la Statistique et des Études économiques, à M. *Romain* Lesur, administrateur de l'Institut national de la Statistique et des Études économiques, à M. *Daniel* Brondel, administrateur de l'Institut national de la Statistique et des Études économiques, à M. *Patrick* Vigouroux, attaché de l'Institut national de la Statistique et des Études économiques, à l'effet de signer, au nom du ministre chargé de l'Économie et des Finances et dans la limite des attributions de la direction régionale des Pays de la Loire tous ordres de mission.

article 7

L'arrêté du 8 mars 2012 portant délégation de signature de la direction régionale des Pays de la Loire (Institut national de la Statistique et des Études économiques) est abrogé.

article 8

Le présent arrêté sera publié au Bulletin officiel de l'administration centrale du ministère de l'Économie, des Finances, du ministère du Commerce extérieur, du ministère du Redressement productif et du ministère de l'Artisanat, du Commerce et du Tourisme.

Fait le 9 octobre 2012

Jean-Luc Tavernier
directeur général de l'Insee

Arrêté du 9 octobre 2012
portant délégation de signature de la direction régionale de Poitou-
Charentes (Institut national de la Statistique et des Études
économiques)

Le directeur général de l'Institut national de la Statistique et des Études économiques,

Vu la loi n° 51-711 du 7 juin 1951 modifiée sur l'obligation, la coordination et le secret en matière statistique ;

Vu le décret n° 46-1432 du 14 juin 1946 pris pour l'application des articles 32 et 33 de la loi de finances du 27 avril 1946 relatifs à l'Institut national de la Statistique et des Études économiques pour la métropole et la France d'outre-mer ;

Vu le décret n° 60-516 du 2 juin 1960 modifié portant harmonisation des circonscriptions administratives ;

Vu le décret n° 89-373 du 9 juin 1989 relatif aux modalités d'organisation de l'Institut national de la Statistique et des Études économiques et modifiant la loi du 27 avril 1946 portant ouverture et annulation de crédits sur l'exercice de 1946 ;

Vu le décret n° 2005-850 du 27 juillet 2005 relatif aux délégations de signature des membres du Gouvernement ;

Vu le décret du 22 février 2012 portant nomination du directeur général de l'Institut national de la Statistique et des Études économiques ;

Vu l'arrêté du 26 octobre 2009 portant nomination d'un directeur régional de l'Institut national de la Statistique et des Études économiques.

arrête :

article 1^{er}

Délégation est donnée à M. *Didier* Blaizeau, administrateur de l'Institut national de la Statistique et des Études économiques, à l'effet de signer, au nom du ministre chargé de l'Économie et des Finances et dans la limite des attributions de la direction régionale Poitou-Charentes les actes et décisions relatifs aux dépenses et recettes imputées au budget opérationnel central du programme 220 « Statistiques et Études économiques » et définis à l'article 2.

article 2

Délégation est donnée à M. *Didier* Blaizeau, administrateur de l'Institut national de la Statistique et des Études économiques, à l'effet de signer, au nom du ministre chargé de l'Économie et des Finances et dans la limite des attributions de la direction régionale Poitou-Charentes tous actes et décisions relatifs à la gestion du personnel, à l'exercice des attributions du pouvoir adjudicateur en matière de marchés publics et contrats locaux d'un montant inférieur au seuil défini à l'article 26 du code des marchés publics, à la liquidation des dépenses de personnel sans ordonnancement préalable, aux ordres de mission, aux conventions et partenariats locaux.

article 3

Délégation est donnée à Mme *Michèle* Fazilleau, attachée de l'Institut national de la Statistique et des Études économiques, à l'effet de signer, au nom du ministre chargé de l'Économie et des Finances et dans la limite des attributions de la direction régionale Poitou-Charentes les actes et décisions relatifs aux dépenses et recettes imputées au budget opérationnel central du programme 220 « Statistiques et Études économiques » et définis à l'article 4.

article 4

Délégation est donnée à Mme *Michèle* Fazilleau, attachée de l'Institut national de la Statistique et des Études économiques, à l'effet de signer, au nom du ministre chargé de l'Économie et des Finances et dans la limite des attributions de la direction régionale Poitou-Charentes tous actes et décisions relatifs à la liquidation des dépenses de personnel sans ordonnancement préalable et aux ordres de mission.

article 5

Délégation est donnée à M. *Sébastien* Seguin, attaché de l'Institut national de la Statistique et des Études économiques, à M. *Gérard* Moreau, attaché de l'Institut national de la Statistique et des Études économiques à l'effet de signer, au nom du ministre chargé de l'Économie et des Finances et dans la limite des attributions de la direction régionale Poitou-Charentes les actes et décisions relatifs aux dépenses et recettes imputées au budget opérationnel central du programme 220 « Statistiques et Études économiques » et définis à l'article 6.

article 6

Délégation est donnée à M. *Sébastien* Seguin, attaché de l'Institut national de la Statistique et des Études économiques, à M. *Gérard* Moreau, attaché de l'Institut national de la Statistique et des Études économiques à l'effet de signer, au nom du ministre chargé de l'Économie et des Finances et dans la limite des attributions de la direction régionale Poitou-Charentes tous ordres de mission.

article 7

L'arrêté du 8 mars 2012 portant délégation de signature de la direction régionale de Poitou-Charentes (Institut national de la Statistique et des Études économiques) est abrogé.

article 8

Le présent arrêté sera publié au Bulletin officiel de l'administration centrale du ministère de l'Économie, des Finances, du ministère du Commerce extérieur, du ministère du Redressement productif et du ministère de l'Artisanat, du Commerce et du Tourisme.

Fait le 9 octobre 2012

Jean-Luc Tavernier
directeur général de l'Insee

Arrêté du 9 octobre 2012
portant délégation de signature de la direction régionale de La Réunion
- Mayotte (Institut national de la Statistique et des Études
économiques)

Le directeur général de l'Institut national de la Statistique et des Études économiques,

Vu la loi n° 51-711 du 7 juin 1951 modifiée sur l'obligation, la coordination et le secret en matière statistique ;

Vu le décret n° 46-1432 du 14 juin 1946 pris pour l'application des articles 32 et 33 de la loi de finances du 27 avril 1946 relatifs à l'Institut national de la Statistique et des Études économiques pour la métropole et la France d'outre-mer ;

Vu le décret n° 60-516 du 2 juin 1960 modifié portant harmonisation des circonscriptions administratives ;

Vu le décret n° 89-373 du 9 juin 1989 relatif aux modalités d'organisation de l'Institut national de la Statistique et des Études économiques et modifiant la loi du 27 avril 1946 portant ouverture et annulation de crédits sur l'exercice de 1946 ;

Vu le décret n° 2005-850 du 27 juillet 2005 relatif aux délégations de signature des membres du Gouvernement ;

Vu le décret du 22 février 2012 portant nomination du directeur général de l'Institut national de la Statistique et des Études économiques ;

Vu l'arrêté du 25 mai 2011 portant nomination d'un directeur régional de l'Institut national de la Statistique et des Études économiques.

arrête :

article 1^{er}

Délégation est donnée à Mme *Valérie* Roux, administratrice de l'Institut national de la Statistique et des Études économiques, à l'effet de signer, au nom du ministre chargé de l'Économie et des Finances et dans la limite des attributions de la direction régionale de La Réunion - Mayotte les actes et décisions relatifs aux dépenses et recettes imputées au budget opérationnel central du programme 220 « Statistiques et Études économiques » et définis à l'article 2.

article 2

Délégation est donnée à Mme *Valérie* Roux, administratrice de l'Institut national de la Statistique et des Études économiques, à l'effet de signer, au nom du ministre chargé de l'Économie et des Finances et dans la limite des attributions de la direction régionale de La Réunion - Mayotte tous actes et décisions relatifs à la gestion du personnel, à l'exercice des attributions du pouvoir adjudicateur en matière de marchés publics et contrats locaux d'un montant inférieur au seuil défini à l'article 26 du code des marchés publics, à la liquidation des dépenses de personnel sans ordonnancement préalable, aux ordres de mission, aux conventions et partenariats locaux.

article 3

Délégation est donnée à M. *Olivier* Fagnot, attaché de l'Institut national de la Statistique et des Études économiques, à l'effet de signer, au nom du ministre chargé de l'Économie, des Finances et dans la limite des attributions de la direction régionale de La Réunion-Mayotte les actes et décisions relatifs aux dépenses et recettes imputées au budget opérationnel central du programme 220 « Statistiques et Études économiques » et définis à l'article 4.

article 4

Délégation est donnée à M. *Olivier* Fagnot, attaché de l'Institut national de la Statistique et des Études économiques, à l'effet de signer, au nom du ministre chargé de l'Économie et des Finances et dans la limite des attributions de la direction régionale de La Réunion - Mayotte tous actes et décisions relatifs à la liquidation des dépenses de personnel sans ordonnancement préalable et aux ordres de mission.

article 5

Délégation est donnée à M. *Hervé* Le Grand, attaché de l'Institut national de la Statistique et des Études économiques, à M. *Sylvain* Quenum, attaché de l'Institut national de la Statistique et des Études économiques, à Mme *Véronique* Daudin, attachée principale de l'Institut national de la Statistique et des Études économiques à l'effet de signer, au nom du ministre chargé de l'Économie et des Finances et dans la limite des attributions de la direction régionale de La Réunion - Mayotte les actes et décisions relatifs aux dépenses et recettes imputées au budget opérationnel central du programme 220 « Statistiques et Études économiques » et définis à l'article 6.

article 6

Délégation est donnée à M. *Hervé* Le Grand, attaché de l'Institut national de la Statistique et des Études économiques, à M. *Sylvain* Quenum, attaché de l'Institut national de la Statistique et des Études économiques, à Mme *Véronique* Daudin, attachée principale de l'Institut national de la Statistique et des Études économiques à l'effet de signer, au nom du ministre chargé de l'Économie et des Finances et dans la limite des attributions de la direction régionale de La Réunion - Mayotte tous ordres de mission.

article 7

L'arrêté du 8 mars 2012 portant délégation de signature de la direction régionale de La Réunion (Institut national de la Statistique et des Études économiques) est abrogé.

article 8

Le présent arrêté sera publié au Bulletin officiel de l'administration centrale du ministère de l'Économie, des Finances, du ministère du Commerce extérieur, du ministère du Redressement productif et du ministère de l'Artisanat, du Commerce et du Tourisme.

Fait le 9 octobre 2012

Jean-Luc Tavernier
directeur général de l'Insee

Arrêté du 9 octobre 2012
portant délégation de signature de la direction régionale de Rhône-
Alpes (Institut national de la Statistique et des Études économiques)

Le directeur général de l'Institut national de la Statistique et des Études économiques,

Vu la loi n° 51-711 du 7 juin 1951 modifiée sur l'obligation, la coordination et le secret en matière statistique ;

Vu le décret n° 46-1432 du 14 juin 1946 pris pour l'application des articles 32 et 33 de la loi de finances du 27 avril 1946 relatifs à l'Institut national de la Statistique et des Études économiques pour la métropole et la France d'outre-mer ;

Vu le décret n° 60-516 du 2 juin 1960 modifié portant harmonisation des circonscriptions administratives ;

Vu le décret n° 89-373 du 9 juin 1989 relatif aux modalités d'organisation de l'Institut national de la Statistique et des Études économiques et modifiant la loi du 27 avril 1946 portant ouverture et annulation de crédits sur l'exercice de 1946 ;

Vu le décret n° 2005-850 du 27 juillet 2005 relatif aux délégations de signature des membres du Gouvernement ;

Vu le décret du 22 février 2012 portant nomination du directeur général de l'Institut national de la Statistique et des Études économiques ;

Vu l'arrêté du 22 juillet 2011 portant nomination d'un directeur régional de l'Institut national de la Statistique et des Études économiques.

arrête :

article 1^{er}

Délégation est donnée à M. *Pascal Oger*, administrateur de l'Institut national de la Statistique et des Études économiques, à l'effet de signer, au nom du ministre chargé de l'Économie et des Finances et dans la limite des attributions de la direction régionale de Rhône-Alpes les actes et décisions relatifs aux dépenses et recettes imputées au budget opérationnel central du programme 220 « Statistiques et Études économiques » et définis à l'article 2.

article 2

Délégation est donnée à M. *Pascal Oger*, administrateur de l'Institut national de la Statistique et des Études économiques, à l'effet de signer, au nom du ministre chargé de l'Économie et des Finances et dans la limite des attributions de la direction régionale de Rhône-Alpes tous actes et décisions relatifs à la gestion du personnel, à l'exercice des attributions du pouvoir adjudicateur en matière de marchés publics et contrats locaux d'un montant inférieur au seuil défini à l'article 26 du code des marchés publics, à la liquidation des dépenses de personnel sans ordonnancement préalable, aux ordres de mission, aux conventions et partenariats locaux.

article 3

Délégation est donnée à Mme *Christine* Jeanpierre, attachée de l'Institut national de la Statistique et des Études économiques, à l'effet de signer, au nom du ministre chargé de l'Économie et des Finances et dans la limite des attributions de la direction régionale de Rhône-Alpes les actes et décisions relatifs aux dépenses et recettes imputées au budget opérationnel central du programme 220 « Statistiques et Études économiques » et définis à l'article 4.

article 4

Délégation est donnée à Mme *Christine* Jeanpierre, attachée de l'Institut national de la Statistique et des Études économiques, à l'effet de signer, au nom du ministre chargé de l'Économie et des Finances et dans la limite des attributions de la direction régionale de Rhône-Alpes tous actes et décisions relatifs à la liquidation des dépenses de personnel sans ordonnancement préalable et aux ordres de mission.

article 5

Délégation est donnée à M. *Lionel* Espinasse, administrateur de l'Institut national de la Statistique et des Études économiques, à M. *Jérôme* Harnois, administrateur de l'Institut national de la Statistique et des Études économiques, à l'effet de signer, au nom du ministre chargé de l'Économie et des Finances et dans la limite des attributions de la direction régionale de Rhône-Alpes les actes et décisions relatifs aux dépenses et recettes imputées au budget opérationnel central du programme 220 « Statistiques et Études économiques » et définis à l'article 6.

article 6

Délégation est donnée à M. *Lionel* Espinasse, administrateur de l'Institut national de la Statistique et des Études économiques, à M. *Jérôme* Harnois, administrateur de l'Institut national de la Statistique et des Études économiques, à l'effet de signer, au nom du ministre chargé de l'Économie et des Finances et dans la limite des attributions de la direction régionale de Rhône-Alpes tous ordres de mission.

article 7

L'arrêté du 8 mars 2012 portant délégation de signature de la direction régionale de Rhône-Alpes (Institut national de la Statistique et des Études économiques) est abrogé.

article 8

Le présent arrêté sera publié au Bulletin officiel de l'administration centrale du ministère de l'Économie, des Finances, du ministère du Commerce extérieur, du ministère du Redressement productif et du ministère de l'Artisanat, du Commerce et du Tourisme.

Fait le 9 octobre 2012

Jean-Luc Tavernier
directeur général de l'Insee

Arrêté du 25 octobre 2012
portant délégation de signature de la direction régionale de Bourgogne
(Institut national de la Statistique et des Études économiques)

Le directeur général de l'Institut national de la Statistique et des Études économiques,

Vu la loi n° 51-711 du 7 juin 1951 modifiée sur l'obligation, la coordination et le secret en matière statistique ;

Vu le décret n° 46-1432 du 14 juin 1946 pris pour l'application des articles 32 et 33 de la loi de finances du 27 avril 1946 relatifs à l'Institut national de la Statistique et des Études économiques pour la métropole et la France d'outre-mer ;

Vu le décret n° 60-516 du 2 juin 1960 modifié portant harmonisation des circonscriptions administratives ;

Vu le décret n° 89-373 du 9 juin 1989 relatif aux modalités d'organisation de l'Institut national de la Statistique et des Études économiques et modifiant la loi du 27 avril 1946 portant ouverture et annulation de crédits sur l'exercice de 1946 ;

Vu le décret n° 2005-850 du 27 juillet 2005 relatif aux délégations de signature des membres du Gouvernement ;

Vu le décret du 22 février 2012 portant nomination du directeur général de l'Institut national de la Statistique et des Études économiques ;

Vu l'arrêté du 25 février 2010 portant nomination d'un directeur régional de l'Institut national de la Statistique et des Études économiques.

arrête :

article 1^{er}

Délégation est donnée à M. *Moïse* Mayo, administrateur de l'Institut national de la Statistique et des Études économiques, à l'effet de signer, au nom du ministre chargé de l'Économie et dans la limite des attributions de la direction régionale de Bourgogne les actes et décisions relatifs aux dépenses et recettes imputées au budget opérationnel central du programme 220 « Statistiques et études économiques » et définis à l'article 2.

article 2

Délégation est donnée à M. *Moïse* Mayo, administrateur de l'Institut national de la Statistique et des Études économiques, à l'effet de signer, au nom du ministre chargé de l'Économie et dans la limite des attributions de la direction régionale de Bourgogne tous actes et décisions relatifs à la gestion du personnel, à l'exercice des attributions du pouvoir adjudicateur en matière de marchés publics et contrats locaux d'un montant inférieur au seuil défini à l'article 26 du code des marchés publics, à la liquidation des dépenses de personnel sans ordonnancement préalable, aux ordres de mission, aux conventions et partenariats locaux.

article 3

Délégation est donnée à M. *Robert* Viatte, attaché de l'Institut national de la Statistique et des Études économiques, à l'effet de signer, au nom du ministre chargé de l'Économie et dans la limite de ses attributions au sein de la direction régionale de Bourgogne les actes et décisions relatifs aux dépenses et recettes imputées au budget opérationnel central du programme 220 « Statistiques et études économiques » et définis à l'article 4.

article 4

Délégation est donnée à M. *Robert* Viatte, attaché de l'Institut national de la Statistique et des Études économiques, à l'effet de signer, au nom du ministre chargé de l'Économie et dans la limite des attributions de la direction régionale de Bourgogne tous actes et décisions relatifs à la liquidation des dépenses de personnel sans ordonnancement préalable et aux ordres de mission.

article 5

Délégation est donnée à Mme *Nicole* Thomas, attachée de l'Institut national de la Statistique et des Études économiques, à Mme *Marie-Laure* Monteil, attachée de l'Institut national de la Statistique et des Études économiques à l'effet de signer, au nom du ministre chargé de l'Économie et dans la limite des attributions de la direction régionale de Bourgogne les actes et décisions relatifs aux dépenses et recettes imputées au budget opérationnel central du programme 220 « Statistiques et études économiques » et définis à l'article 6.

article 6

Délégation est donnée à Mme *Nicole* Thomas, attachée de l'Institut national de la Statistique et des Études économiques, à Mme *Marie-Laure* Monteil, attachée de l'Institut national de la Statistique et des Études économiques, à l'effet de signer, au nom du ministre chargé de l'Économie et dans la limite des attributions de la direction régionale de Bourgogne tous ordres de mission.

article 7

L'arrêté du 8 mars 2012 portant délégation de signature de la direction régionale de Bourgogne (Institut national de la Statistique et des Etudes économiques) est abrogé.

article 8

Le présent arrêté sera publié au Bulletin officiel de l'administration centrale du ministère de l'Économie, des Finances, du ministère du Commerce extérieur, du ministère du Redressement productif et du ministère de l'Artisanat, du Commerce et du Tourisme

Fait le 25 octobre 2012

Jean-Luc Tavernier

directeur général de l'Insee

**Arrêté du 17 octobre 2012 portant nomination au comité
consultatif national de règlement amiable des différends ou des litiges
relatifs aux marchés publics et aux comités consultatifs interrégionaux
de règlement amiable des différends
ou des litiges relatifs aux marchés publics**

Le ministre de l'Économie et des Finances,

Vu le code des marchés publics, notamment son article 127,

Vu le décret n° 2010-1525 du 8 décembre 2010 relatif aux comités consultatifs de règlement amiable des différends ou litiges relatifs aux marchés publics, notamment son article 3,

Vu l'arrêté du 19 juillet 2005 modifiant l'arrêté du 13 février 1992 portant création des comités consultatifs interrégionaux de règlement amiable des litiges,

Vu l'arrêté du 25 octobre 2007 portant nomination au comité consultatif national de règlement amiable des différends ou des litiges relatifs aux marchés publics et aux comités consultatifs interrégionaux de règlement amiable des différends ou des litiges relatifs aux marchés publics,

Vu la proposition du Premier président de la Cour des comptes en date du 11 octobre 2012,

arrête

article 1^{er}

M. Guillot (*Jean-François*), conseiller maître à la Cour des comptes, est nommé vice-président du comité consultatif national de règlement amiable des différends ou des litiges relatifs aux marchés publics.

M. Ferretti (*Olivier*), président de section honoraire de chambre régionale des comptes, est nommé vice-président du comité consultatif interrégional de règlement amiable des différends ou des litiges relatifs aux marchés publics de Nancy.

M. Giannini (*Pierre*), président de section honoraire de chambre régionale des comptes, est nommé vice-président du comité consultatif interrégional de règlement amiable des différends ou des litiges relatifs aux marchés publics de Marseille.

article 2

La directrice des Affaires juridiques est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Bulletin officiel du ministère de l'Économie et des Finances et du ministère du Redressement productif.

Fait à Paris, le 17 octobre 2012

Pour le ministre de l'Économie et des Finances

et par délégation

La directrice des Affaires juridiques

Catherine Bergeal

Arrêté du 22 octobre 2012 portant nomination aux comités consultatifs interrégionaux de règlement amiable des différends ou des litiges relatifs aux marchés publics

Le ministre de l'Économie et des Finances,

Vu le code des marchés publics, notamment son article 127,

Vu le décret n°2010-1525 du 8 décembre 2010 relatif aux comités consultatifs de règlement amiable des différends ou litiges relatifs aux marchés publics, notamment son article 3,

Vu l'arrêté du 19 juillet 2005 modifiant l'arrêté du 13 février 1992 portant création des comités consultatifs interrégionaux de règlement amiable des litiges,

Vu l'arrêté du 22 octobre 2007 portant nomination aux comités consultatifs interrégionaux de règlement amiable des différends ou des litiges relatifs aux marchés publics,

Vu la proposition du vice-président du Conseil d'État en date du 19 octobre 2012,

arrête

article 1^{er}

M. Chabanol (*Daniel*), conseiller d'État honoraire, est nommé président du comité consultatif interrégional de règlement amiable des différends ou des litiges relatifs aux marchés publics de Lyon.

M. Madec (*Jean-Yves*), président de tribunal administratif honoraire, est nommé président du comité consultatif interrégional de règlement amiable des différends ou des litiges relatifs aux marchés publics de Bordeaux.

article 2

La directrice des Affaires juridiques est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Bulletin officiel du ministère de l'Économie et des Finances et du ministère du Redressement productif.

Fait à Paris, le 22 octobre 2012

Pour le ministre de l'Économie et des Finances

et par délégation :

La directrice des Affaires juridiques

Catherine Bergeal

**Arrêté du 8 octobre 2012
portant affectation à la mission « Écologie et développement durable »
du service du Contrôle général économique et financier**

Par arrêté du ministre de l'Économie et des Finances en date du 8 octobre 2012,

M. Linois *Jean Michel*, contrôleur général de 1^{ère} classe, est affecté à la mission « Écologie et développement durable » du service du Contrôle général économique et financier.

**Arrêté du 8 octobre 2012
portant affectation à la mission « Agriculture, forêt et pêche »
du service du Contrôle général économique et financier**

Par arrêté du ministre de l'Économie et des Finances en date du 8 octobre 2012,

M. Lévêque *Philippe*, chef de mission de contrôle général économique et financier, est affecté à la mission « Agriculture, forêt et pêche » du service du Contrôle général économique et financier à compter du 15 octobre 2012.

**Décision du 11 octobre 2012
portant affectation à la mission fonctionnelle « Études-conseil » du
service du Contrôle général économique et financier**

Par décision du chef du service du Contrôle général économique et financier en date du 11 octobre 2012,

Mme Kirchner *Odile*, administratrice civile, est affectée à la mission fonctionnelle « Études-conseil » du service du Contrôle général économique et financier.

Décision du 14 septembre 2012
fixant la composition du comité technique commun à l'Institut Mines-
Télécom et aux écoles nationales supérieures des mines

Le directeur général de l'Institut Mines-Télécom,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n°84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction publique de l'État ;

Vu le décret 2011-184 du 15 février 2011 relatif aux comités techniques dans les administrations et les établissements publics de l'État ;

Vu l'arrêté du 9 juin 2011 modifié portant création et organisation générale des comités techniques des établissements publics relevant du ministère de l'Économie, des Finances et de l'Industrie et du ministre du Budget, des Comptes publics, de la Fonction publique et de la Réforme de l'État ;

Vu l'arrêté du 3 septembre 2012 relatif au comité technique de l'Institut Mines-Télécom et au comité technique commun à l'Institut Mines-Télécom et aux écoles nationales supérieures des mines ;

Vu la décision du 26 octobre 2011 fixant la liste des organisations syndicales habilitées à désigner des représentants au comité technique commun aux écoles des mines et à l'Institut Télécom,

décide :

article 1

Les représentants de l'administration au comité technique commun à l'Institut Mines-Télécom et aux écoles nationales supérieures des mines sont :

- le directeur général de l'Institut Mines-Télécom ou son représentant, président ;
- le directeur des ressources humaines ou son représentant.

article 2

Les représentants du personnel au comité technique commun à l'Institut Mines-Télécom et aux écoles nationales supérieures des mines sont :

Titulaires :

Mme *Hélène* Berail (CFDT)
M. *Eric* Bergeault (CFDT)
M. *Jean-Pierre* Bigot (CFDT)
M. *Noël* Caillere (CFDT)
Mme *Françoise* Di Rienzo (CFDT)
Mme *Susan* Fries (CFDT)
M. *Bernard* Vayssade (CFDT)
M. *Vincent* Derozier (SPSCM)
Mme *Claire* Lecocq (CGI)
Mme *Florence* Dujardin (SUD)

Suppléants :

M. *Bernard* Bourges (CFDT)
M. *Dominique* Dubois (CFDT)
M. *Dominique* Haeyaert (CFDT)

M. *Patrick* Horain (CFDT)
Mme *Suzanne* Jacomet (CFDT)
M. *Jérôme* Molimard (CFDT)
M. *Samuel* Tardieu (CFDT)
Mme *Yvelise* Lamarque (SPSCM)
M. *Denis* Munoz (CGT)
M. *Thierry* Chonavel (SUD)

article 3

Le directeur général de l'Institut Mines-Télécom est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera publiée au bulletin officiel du ministère de l'Économie et des Finances, du ministère du Commerce Extérieur, du ministère du Redressement Productif et du ministère de l'Artisanat, du Commerce et du Tourisme.

Fait à Paris, le 14 septembre 2012

Le directeur général de l'Institut
Mines-Télécom,

Jean-Claude Jeanneret

**Arrêté du 22 octobre 2012
portant nomination au conseil d'administration de l'École nationale
supérieure des mines de Paris (Mines ParisTech)**

Par arrêté du ministre du Redressement Productif en date du 22 octobre 2012,
M. Trouvé (*Thierry*), président de l'association amicale des anciens élèves de l'École nationale supérieure des mines de Paris, est renouvelé dans ses fonctions de membre du conseil d'administration de l'École nationale supérieure des mines de Paris, au titre des personnalités choisies en raison de leurs compétences scientifiques, technologiques, économiques et industrielles.

Arrêté du 28 septembre 2012
portant attribution du diplôme d'ingénieur de l'École nationale
supérieure des mines de Saint-Etienne, spécialité électronique et
informatique industrielle, en partenariat avec l'Institut des techniques
d'ingénieur de l'industrie de Provence-Alpes-Côte d'Azur

Par arrêté du ministre du Redressement Productif en date du 28 septembre 2012,

Le diplôme d'ingénieur de l'École nationale supérieure des mines de Saint-Etienne, spécialité électronique et informatique industrielle, en partenariat avec l'Institut des techniques d'ingénieur de l'industrie de Provence-Alpes-Côte d'Azur, est attribué aux élèves en contrat d'apprentissage, désignés ci-après :

Au titre de la promotion 2008

Sans félicitations

- M. Abela (*Jocelyn*).
- M. Giovannangelo (*Laurent*).
- M. Gomez (*Anthony*).
- M. Jusseaume (*Alexis*).
- M. Lacroix (*Arnaud*).
- M. Maimay (*Paul*).
- M. Regnier (*Benjamin*).
- M. Rougemont (*Nicolas*).
- M. Roux (*Jimmy*).

Au titre de la promotion 2009

Avec félicitations

- M. Paletti (*Sébastien*).

Sans félicitations

- M. Arden (*Léonard*).
- M. Attias (*Laurent*).
- M. Berthomieu (*Arnaud*).
- M. Bolino (*Marc*).
- M. Gambino (*Eric*).
- Mme Gilotte (*Alice*).
- M. Grisanti (*Mickaël*).
- M. Grosjean (*Clément*).
- M. Guigon (*Jean-Michel*).
- M. Kessas (*David*).
- Mme Kien Sohoanh (*Juliette*).
- M. Labarre (*Benjamin*).
- M. Labeque (*Camille*).
- M. Palazzolo (*Rémy*).
- M. Richard (*Morgan*).
- Mme Roig (*Laureline*).
- M. Roubaud (*Anthony*).
- M. Semence (*Romain*).
- M. Silvestro (*Sébastien*).
- M. Vaudey (*Maxime*).
- M. Werhahn (*Michaël*).

L'attribution du titre d'ingénieur diplômé de l'École nationale supérieure des mines de Saint-Etienne, spécialité électronique et informatique industrielle, en partenariat avec l'Institut des techniques d'ingénieur de l'industrie de Provence-Alpes-Côte d'Azur confère de plein droit le grade de master.

Arrêté du 28 septembre 2012
portant attribution du diplôme d'ingénieur de l'École nationale
supérieure des mines de Saint-Etienne, spécialité électronique et
informatique industrielle, en partenariat avec l'Institut des techniques
d'ingénieur de l'industrie de Provence-Alpes-Côte d'Azur

Par arrêté du ministre du Redressement Productif en date du 28 septembre 2012,

Le diplôme d'ingénieur de l'École nationale supérieure des mines de Saint-Etienne, spécialité électronique et informatique industrielle, en partenariat avec l'Institut des techniques d'ingénieur de l'industrie de Provence-Alpes-Côte d'Azur, est attribué aux élèves en contrat d'apprentissage, désignés ci-après :

Au titre de la promotion 2007

Sans félicitations

M. Barlet (*Nicolas*).

Au titre de la promotion 2008

Sans félicitations

M. Allali (*Saâd*).

M. Augeraud (*Gabriel*).

M. Onfroy (*Guillaume*).

Le diplôme d'ingénieur de l'École nationale supérieure des mines de Saint-Etienne, spécialité électronique et informatique industrielle, en partenariat avec l'Institut des techniques d'ingénieur de l'industrie de Provence-Alpes-Côte d'Azur, est attribué aux élèves en contrat pédagogique, désignés ci-après :

Au titre de la promotion 2009

Sans félicitations

M. Benstaali (*Brabim*).

M. Ciampi (*Cédric*).

M. Courilleau (*David*).

M. Decanis (*Laurent*).

M. Delhomme (*Sébastien*).

M. Le Maux (*Yannick*).

Mme Piallat (*Magali*).

M. Tazerart (*Kamel*).

M. Vissac (*Olivier*).

M. Yousfi (*Toufik*).

L'attribution du titre d'ingénieur diplômé de l'École nationale supérieure des mines de Saint-Etienne, spécialité électronique et informatique industrielle, en partenariat avec l'Institut des techniques d'ingénieur de l'industrie de Provence-Alpes-Côte d'Azur confère de plein droit le grade de master.

Arrêté du 28 septembre 2012
portant attribution du diplôme d'ingénieur de l'École nationale
supérieure des mines de Saint-Etienne, spécialité électronique et
informatique industrielle, en partenariat avec l'Institut des techniques
d'ingénieur de l'industrie de Provence-Alpes-Côte d'Azur

Par arrêté du ministre du Redressement Productif en date du 28 septembre 2012,

Le diplôme d'ingénieur de l'École nationale supérieure des mines de Saint-Etienne, spécialité électronique et informatique industrielle, en partenariat avec l'Institut des techniques d'ingénieur de l'industrie de Provence-Alpes-Côte d'Azur, est attribué aux élèves en contrat d'apprentissage, désignés ci-après :

Au titre de la promotion 2008

Avec félicitations

M. Collura (*Sébastien*).

Sans félicitations

M. Aurrand-Lions (*Gérald*).

M. Bajolle (*Antoine*).

M. Berluti (*Aldeen*).

M. Bourret (*Stéphane*).

M. Buisson (*Romain*).

M. Camu (*Jérémy*).

M. Corradino (*Ludovic*).

M. Devedeux (*Fabien*).

M. Djouri (*Yanis*).

M. Echevin (*Philippe*).

M. Faure-Geors (*Nicolas*).

M. Haïdar (*Philippe*).

M. Hanriot Colin (*Cyril*).

M. Laurent (*David*).

M. Martinez (*Julien*).

M. Oundjian (*Raphaël*).

M. Petit (*Romain*).

M. Tolaini (*Rémy*).

M. Vezolles (*Julien*).

L'attribution du titre d'ingénieur diplômé de l'École nationale supérieure des mines de Saint-Etienne, spécialité électronique et informatique industrielle, en partenariat avec l'Institut des techniques d'ingénieur de l'industrie de Provence-Alpes-Côte d'Azur confère de plein droit le grade de master.

**Arrêté du 26 octobre 2012
portant nomination au conseil d'administration de l'École nationale
supérieure des mines de Saint-Etienne (Mines Saint-Etienne)**

Par arrêté du ministre du Redressement Productif en date du 26 octobre 2012,
Mme Oudot (*Coralie*), sous-directrice des ressources humaines ministérielles au secrétariat
général des ministères économique et financier, est renouvelée dans ses fonctions de
membre du conseil d'administration de l'École nationale supérieure des mines de Saint-
Etienne, en qualité de représentant de l'État, au titre du ministre chargé de l'Industrie.

**Arrêté du 27 septembre 2012
portant attribution du diplôme d'ingénieur de l'École nationale
supérieure des mines d'Alès (Mines Alès)**

Par arrêté du ministre du Redressement Productif en date du 27 septembre 2012,

Le diplôme d'ingénieur de l'École nationale supérieure des mines d'Alès est attribué aux élèves titulaires (formation initiale), sortis de l'école en 2010, désignés ci-après, par ordre alphabétique :

M. Bing (*Feng*).

M. Triganon (*Albert*).

Le diplôme d'ingénieur de l'École nationale supérieure des mines d'Alès est attribué aux élèves titulaires (formation initiale), sortis de l'école en 2011, désignés ci-après, par ordre alphabétique :

Mme Boichard (*Léa*).

M. Choplain (*Mathieu*).

Mme Fayard (*Marion*).

M. Gao (*Xuesong*).

Mme Gillard (*Nathalie*).

Mme Iochum-Demans (*Solveig*).

M. Mahieux (*Nicolas*).

M. Miglis (*Yohan*).

M. Miraval (*Thomas*).

Mme Perrot (*Gaëlle*).

M. Pham (*Paul*).

M. Salvador (*Nicolas*).

M. Ternik (*Boris*).

M. Vernier (*Jehan*).

M. Warnery (*Eric*).

Le diplôme d'ingénieur de l'École nationale supérieure des mines d'Alès est attribué aux élèves titulaires (formation initiale), sortis de l'école en 2012, désignés ci-après, par ordre alphabétique :

M. Dornier (*David*).

M. Ba (*Pierre-Ismaël*).

L'attribution du titre d'ingénieur diplômé de l'École nationale supérieure des mines d'Alès confère de plein droit le grade de master.

**Arrêté du 27 septembre 2012
portant attribution du diplôme d'ingénieur de l'École nationale
supérieure des mines d'Alès (Mines Alès)**

Par arrêté du ministre du Redressement Productif en date du 27 septembre 2012,
Le diplôme d'ingénieur de l'École nationale supérieure des mines d'Alès est attribué aux
élèves titulaires de formation continue, sortis de l'école en 2012, désignés ci-après :

M. Andeweg (*Anthony*).

M. Harkouss (*El Houssine*).

M. Neya (*Batéo Vincent*).

M. Oudin (*Julien*).

M. Portailier (*Steve*).

L'attribution du titre d'ingénieur diplômé de l'École nationale supérieure des mines d'Alès
confère de plein droit le grade de master.

**Arrêté du 27 septembre 2012
portant attribution du diplôme d'ingénieur de l'École nationale
supérieure des mines d'Alès**

Par arrêté du ministre du Redressement Productif en date du 27 septembre 2012,
Le diplôme d'ingénieur de l'École nationale supérieure des mines d'Alès est attribué, au
titre de la validation des acquis de l'expérience, à M. Peyron (*Alain*) et à M. Reynard (*Denis*).
L'attribution du titre d'ingénieur diplômé de l'École nationale supérieure des mines d'Alès
confère de plein droit le grade de master.

Arrêté du 3 octobre 2012
portant attribution du diplôme d'ingénieur de l'École nationale
supérieure des mines d'Alès (Mines Alès)

Par arrêté du ministre du Redressement Productif en date du 3 octobre 2012,

Le diplôme d'ingénieur de l'École nationale supérieure des mines d'Alès est attribué aux élèves titulaires (formation initiale), sortis de l'école en 2011, désignés ci-après, par ordre alphabétique :

M. Deleau (*Alexandre*).

M. Liégeon (*Alexandre*).

Le diplôme d'ingénieur de l'École nationale supérieure des mines d'Alès est attribué aux élèves titulaires (formation initiale), sortis de l'école en 2012 désignés ci-après, par ordre alphabétique :

M. Alef (*Romain*).

Mme Ansinelli (*Marie*).

Mme Bachschmidt-Deffontaine (*Rebecca*).

M. Berlatier (*Arnaud*).

Mme Bito-Bekwadi (*Adriana-Sophie*).

Mme Cazalet (*Cécile*).

M. Chazal (*Thibaud*).

Mme David (*Leslie*).

M. Duong (*Viet-An*).

M. Faure (*Jonathan*).

Mme Fruy (*Anne*).

M. Gutierrez-Martinez (*Emmanuel*).

M. Jamois (*Barthélémy*).

M. Mounsif (*Ismail*).

Mme Pascual (*Floriane*).

Mme Payan (*Bénédict*).

M. Péaud (*Jean-Baptiste*).

M. Plantier (*Enrick*).

M. Ploquet (*Samuel*).

Mme Polka (*Suzy*).

M. Rodrigues (*Jérémy*).

Mme Russac (*Sandra*).

M. Soubise (*Grégoire*).

M. Thirion (*Kévin*).

Mme Tuduri (*Elissa*).

M. Valmont (*Guillaume*).

M. Vatin (*Vincent*).

L'attribution du titre d'ingénieur diplômé de l'École nationale supérieure des mines d'Alès confère de plein droit le grade de master.

**Arrêté du 3 octobre 2012
portant attribution du diplôme d'ingénieur de l'École nationale
supérieure des mines d'Alès (Mines Alès)**

Par arrêté du ministre du Redressement Productif en date du 3 octobre 2012,

Le diplôme d'ingénieur de l'École nationale supérieure des mines d'Alès est attribué aux élèves titulaires de formation continue, sortis de l'école en 2012, désignés ci-après :

M. Belmir (*Mourad*).

M. Raillon (*Nicolas*).

M. Saycocie (*Phommachit*).

M. Vien (*Philippe*).

L'attribution du titre d'ingénieur diplômé de l'École nationale supérieure des mines d'Alès confère de plein droit le grade de master.

Arrêté du 16 octobre 2012
portant attribution du diplôme d'ingénieur de l'École nationale
supérieure des mines d'Alès (Mines Alès)

Par arrêté du ministre du Redressement Productif en date du 16 octobre 2012,

Le diplôme d'ingénieur de l'École nationale supérieure des mines d'Alès est attribué aux élèves titulaires (formation initiale), sortis de l'école en 2011, désignés ci-après, par ordre alphabétique :

Mme El Khazraji (*Kenza*).
M. Ernest (*Kévin*).
M. Gomis (*Paul-Fara*).

Le diplôme d'ingénieur de l'École nationale supérieure des mines d'Alès est attribué aux élèves titulaires (formation initiale), sortis de l'école en 2012 désignés ci-après, par ordre alphabétique :

M. Alaux (*Quentin*).
M. Bacon (*Damien*).
M. Baron (*Alexandre*).
Mme Bec (*Élodie*).
Mme Bedoucha-Laureana (*Noëlla*).
M. Benarab (*Mohamed Sofiane*).
M. Bernard (*Benjamin*).
M. Bobin (*Març*).
M. Bodocco (*Pierre*).
M. Caceres (*Thibaud*).
Mme Caromel (*Morgane*).
Mme Caron (*Marie-Laure*).
M. Cercley (*Julien*).
M. Chitrit (*José*).
Mme Chopard (*Aurélië*).
M. Collet (*Benoît*).
M. Dacquin (*Julien*).
M. Delpuech (*Clément*).
Mme Dheilily (*Caroline*).
M. Diombera (*Mamadou*).
M. Donnet (*Victor*).
Mme Echavidre (*Marie-Pierre*).
M. Fenoy (*Raphaël*).
M. Fontanille (*Julien*).
M. Garnier (*Julien*).
M. Geille (*Thomas*).
M. Girard (*Pierre*).
M. Goillot (*Clément*).
M. Guiral (*Florent*).
M. Habouzit (*Fabien*).
Mme Jnih (*Malika*).
M. Kashungu (*Linus*).
Mme Lajubertie (*Mélissa*).
M. Lê Thành (*Vũ Kim Lang*).
Mme Leleu (*Esther*).
M. Lucas (*Paul*).

M. Magiera-Millé (*Benjamin*).
Mme Martin (*Cynthia*).
M. Martini (*Matthieu*).
Mme Mathieu (*Camille*).
Mme Moudian (*Imane*).
M. Olivi (*Victor*).
Mme Parisse (*Silène*).
Mme Pelloux-Prayer (*Emelyne*).
M. Pereira (*Mickaël*).
M. Picavet (*Jonathan*).
M. Poize (*Jimmy*).
M. Proaño-Castro (*David*).
Mme Ramirez (*Gabrielle*).
Mme Ropion (*Audrey*).
M. Schulthess (*Romain*).
Mme Syon (*Claire*).
M. Tessier (*Loïc*).
M. Varvarais (*Kévin*).
M. Yannou (*Quentin*).
M. Zheng (*Lijie*).

L'attribution du titre d'ingénieur diplômé de l'École nationale supérieure des mines d'Alès confère de plein droit le grade de master.

**Arrêté du 16 octobre 2012
portant attribution du diplôme d'ingénieur de l'École nationale
supérieure des mines d'Alès (Mines Alès)**

Par arrêté du ministre du Redressement Productif en date du 16 octobre 2012,

Le diplôme d'ingénieur de l'École nationale supérieure des mines d'Alès est attribué aux élèves titulaires de formation continue, sortis de l'école en 2012, désignés ci-après :

M. Bozza (*Siegfried*).

M. Foltz (*Guillaume*).

L'attribution du titre d'ingénieur diplômé de l'École nationale supérieure des mines d'Alès confère de plein droit le grade de master.

Arrêté du 16 octobre 2012
portant attribution du diplôme d'ingénieur de l'École nationale
supérieure des mines d'Alès, spécialité conception et management de la
construction

Par arrêté du ministre du Redressement productif en date du 16 octobre 2012,

Le diplôme d'ingénieur de l'École nationale supérieure des mines d'Alès, spécialité conception et management de la construction, est attribué à M. Dolhadille (*Anthony*), élève titulaire de formation initiale sorti de l'école en 2011.

Le diplôme d'ingénieur de l'École nationale supérieure des mines d'Alès, spécialité conception et management de la construction, est attribué aux élèves titulaires (formation initiale) sorti de l'école en 2012, désignés ci-après, par ordre alphabétique :

Mme Barberet-Girardin (*Amélie*).

Mme Barcelli (*Laura*).

M. Behrens (*Lucas*).

M. Candau (*Adelin*).

Mme Duran (*Audrey*).

Mme Ganne (*Alizée*).

M. Goubet (*Arthur*).

M. Govinde (*Pierre*).

Mme Monin (*Marine*).

M. Munoz (*Thomas*).

M. Nguyen (*Ngoc Thien Long*).

M. Pellé (*Wilfried*).

M. Rocacher (*Aurélien*).

Mme Roussat (*Lauriane*).

M. Soares (*Joël*).

M. Tailland (*Arthur*).

M. Vanhentheryck (*Arland*).

L'attribution du titre d'ingénieur diplômé de l'École nationale supérieure des mines d'Alès, spécialité conception et management de la construction, confère de plein droit le grade de master.

Arrêté du 16 octobre 2012
portant attribution du diplôme d'ingénieur de l'École nationale
supérieure des mines d'Alès, spécialité informatique et réseaux

Par arrêté du ministre du Redressement productif en date du 16 octobre 2012,

Le diplôme d'ingénieur de l'École nationale supérieure des mines d'Alès, spécialité informatique et réseaux, est attribué aux élèves titulaires (formation initiale) sortis de l'école en 2012, désignés ci-après, par ordre alphabétique :

M. Bortolossi (*Thomas*).

M. Brun (*Matthias*).

M. Caruso (*Benoît*).

M. Geslin (*David*).

M. Itie (*Clément*).

M. La Lumia (*Adrien*).

Mme Lardeau (*Phellie*).

M. Lepasme (*Jean-Baptiste*).

M. Pellecier (*Maxime*).

Mme Pham (*Angélique*).

M. Picard (*Benjamin*).

M. Rolland (*Florian*).

M. Saluzzo (*Vincent*).

M. Talon (*Nicolas*).

M. Tavenard (*Pierre*).

M. Zerbib (*Ilian*).

L'attribution du titre d'ingénieur diplômé de l'École nationale supérieure des mines d'Alès, spécialité informatique et réseaux, confère de plein droit le grade de master.

**Arrêté du 26 octobre 2012
portant nomination au conseil d'administration de l'École nationale
supérieure des mines d'Alès (Mines Alès)**

Par arrêté du ministre du Redressement Productif en date du 26 octobre 2012,
M. Robert (*Michel*), président de l'Université Montpellier II, est nommé membre du conseil
d'administration de l'École nationale supérieure des mines d'Alès, en tant que représentant
de l'État, sur proposition du ministre chargé de l'enseignement supérieur, en remplacement
de Mme Hérin (*Danièle*).

**Arrêté du 26 octobre 2012
portant nomination au conseil d'administration de l'École nationale
supérieure des mines d'Alès (Mines Alès)**

Par arrêté du ministre du Redressement Productif en date du 26 octobre 2012,
M. Thévaux (*Fabrice*), chef du bureau politique de l'emploi et développement des ressources
humaines ministérielles au secrétariat général des ministères économique et financier, est
renouvelé dans ses fonctions de membre du conseil d'administration de l'École nationale
supérieure des mines d'Alès, en qualité de représentant de l'État, au titre du ministre chargé
de l'Industrie.

**Arrêté du 26 octobre 2012
portant nomination au conseil d'administration de l'École nationale
supérieure des mines de Douai (Mines Douai)**

Par arrêté du ministre du Redressement Productif en date du 26 octobre 2012,
M. Lafay (*Philippe*), sous-directeur des ressources humaines de l'administration centrale au secrétariat général des ministères économique et financier, est renouvelé dans ses fonctions de membre du conseil d'administration de l'École nationale supérieure des mines de Douai, en qualité de représentant de l'État, au titre du ministre chargé de l'Industrie.

**Arrêté du 26 septembre 2012
portant attribution du diplôme d'ingénieur de l'École nationale
supérieure des mines de Nantes**

Par arrêté du ministre du Redressement Productif en date du 26 septembre 2012,
Le diplôme d'ingénieur de l'École nationale supérieure des mines de Nantes est attribué aux
élèves titulaires (formation initiale) sortis en 2012, désignés ci-après :

M. Acuña Garcia (*Juan David*).
M. Akimbola (*Abib*).
Mme Blanchard (*Clarysse*).
Mme Bruneau (*Myriam*).
Mme Cadiou (*Gaëlle*).
Mme Dassonville (*Inès*).
Mme Laure (*Claire*).
Mme Lépicier (*Charlotte*).
M. Martin (*Thomas*).
M. Murillo Guerrero (*Victor Vladimir*).
M. Parisot (*Benoît*).
M. Pèlerin (*Timothée*).
M. Piriou (*Mathieu*).
M. Raguénez (*Vincent*).
Mme Ravatin (*Raphaëlle*).
M. Reillon (*Adrien*).
M. Robert (*Ugo*).
M. Suzanne (*Quentin*).
Mme Swiecicki (*Lara*).
Mme Thillou (*Marion*).
M. Vialaneix (*Jérémy*).
Mme Weisse (*Camille*).

L'attribution du titre d'ingénieur diplômé de l'École nationale supérieure des mines de
Nantes confère de plein droit le grade de master.

**Arrêté du 10 octobre 2012
rapportant l'arrêté du 5 septembre 2011 portant attribution du diplôme
d'ingénieur de l'École nationale supérieure des techniques industrielles
et des mines de Nantes**

Par arrêté du ministre du Redressement Productif en date du 10 octobre 2012,

A l'article 1er de l'arrêté du 5 septembre 2011 susvisé, les mots : « M. Phethe (*Rémi*) » sont rapportés et remplacés par les mots : « M. Pethe (*Rémi*) ».

**Arrêté du 22 octobre 2012
portant nomination au conseil d'administration de l'École nationale
supérieure des mines de Nantes (Mines Nantes)**

Par arrêté du ministre du Redressement Productif en date du 22 octobre 2012,

M. Follot (*Alexandre*), président du réseau des ingénieurs des mines de Nantes, est renouvelé dans ses fonctions de membre du conseil d'administration de l'École nationale supérieure des mines de Nantes, au titre des personnalités choisies en raison de leurs compétences scientifiques, technologiques, économiques et industrielles.

Mme Daniel (*Karine*), vice-président de Nantes Métropole, est nommée membre du conseil d'administration de l'École nationale supérieure des mines de Nantes, en qualité de représentante des collectivités territoriales, en remplacement de M. Guin (*Yannick*).

Mme Lestien (*Françoise*), adjointe au maire de Saint-Nazaire, conseillère de la communauté d'agglomération de la région nazairienne et de l'Estuaire, est renouvelée dans ses fonctions de membre du conseil d'administration de l'École nationale supérieure des mines de Nantes, en qualité de représentante des collectivités territoriales.

**Arrêté du 26 octobre 2012
portant nomination au conseil d'administration de l'École nationale
supérieure des mines de Nantes (Mines Nantes)**

Par arrêté du ministre du Redressement Productif en date du 26 octobre 2012,
M. Prince (*Dominique*), délégué à la diversité et à l'égalité professionnelle au secrétariat
général des ministères économique et financier, est renouvelé dans ses fonctions de
membre du conseil d'administration de l'École nationale supérieure des mines de Nantes,
en qualité de représentant de l'État, au titre du ministre chargé de l'Industrie.

Arrêté du 18 octobre 2012
portant attribution du diplôme d'ingénieur de l'École nationale
supérieure des mines d'Albi-Carmaux (Mines Albi-Carmaux)

Par arrêté du ministre du Redressement Productif en date du 18 octobre 2012,

Le diplôme d'ingénieur de l'École nationale supérieure des mines d'Albi-Carmaux est attribué aux élèves titulaires (formation initiale), sortis de l'école en 2012, désignés ci-après, par ordre alphabétique :

M. Abrantes (*Alexandre*).
M. Azéma (*Pierre*).
M. Barras (*Christophe*).
Mme Barreau (*Camille*).
M. Baudonnel (*Rémy*).
M. Béal (*Thomas*).
M. Béal (*Théau*).
Mme Beauchêne (*Solène*).
Mme Bellement (*Gwendoline*).
M. Bialé (*Raphaël*).
M. Bidoux (*Loïc*).
Mme Bilonière (*Marina*).
Mme Biquet (*Delphine*).
M. Bloy (*Guillaume*).
M. Boitout (*Guillaume*).
M. Bosc (*Gaël*).
M. Bourganel (*Antoine*).
M. Boursier (*Alexandre*).
M. Boursier (*Kévin*).
Mme Bouvier (*Orianne*).
M. Burg (*Guillaume*).
Mme Caillé (*Chloé*).
M. Caron (*Sylvère*).
Mme Cassel (*Anna*).
Mme Cerisier (*Ambre*).
Mme Chaput (*Justine*).
Mme Charton (*Alix*).
Mme Chataing (*Anne*).
M. Chen (*Yang*).
M. Chevalier (*Paul*).
Mme Christophe (*Cyndra*).
M. Clément (*Baptiste*).
M. Contini ta (*Benjamin*).
Mme Corolleur (*Margaux*).
Mme Courtinat (*Lucile*).
M. Cui (*Shuqing*).
M. Dallet (*Jean-Charles*).
M. Darwiche (*Gaëtan*).
Mme de Sarrieu (*Florence*).
Mme Delhaye (*Tiffany*).
M. Delsol (*Sébastien*).
M. Deplano (*Vincent*).

M. Dessolain (*Jérôme*).
M. Didier (*Tristan*).
M. Do Nascimento (*Raoul*).
Mme Ducouso (*Marion*).
Mme Dumur (*Séverine*).
M. Eibner (*Simon*).
M. Ezzaouia (*Mustapha*).
M. Faure (*Julien*).
M. Félix (*Jérémy*).
M. Ferrand (*Gaël*).
Mme Foucher (*Laure*).
Mme Fougairole (*Anaïs*).
Mme Fournier (*Mathilde*).
M. Fredon (*Vincent*).
Mme Freid (*Marie*).
Mme Frémond (*Valérie*).
M. Frosio (*Thomas*).
Mme Gaspard (*Elisabeth*).
Mme Gendre (*Laura*).
M. Gilbert (*Thomas*).
M. Girault (*Julien*).
Mme Giroud (*Charlène*).
Mme Grosso (*Alexia*).
M. Hatim (*Yassine*).
Mme Hedin-Dissous (*Ophélie*).
Mme Huynh (*Lise*).
Mme Jean-Marie (*Joyce*).
M. Jiang (*Junjie*).
M. Jourdain (*Léon*).
Mme Kinzelin (*Cloé*).
Mme Labbé (*Agathe*).
Mme Lehnebach (*Charlotte*).
M. Lélías (*Guillaume*).
M. Lelièvre (*Arnaud*).
M. Léon (*Emmanuel*).
M. Leroux (*Marceau*).
M. Leymarie (*Alban*).
Mme Lim (*Véronique*).
M. Logeais (*Gaël*).
M. Lorgeoux (*Guillaume*).
M. Machecourt (*Elie*).
M. Marlier (*Pierre-Germain*).
M. Marret (*Maxime*).
Mme Martin (*Cécile*).
Mme Mellado (*Marine*).
M. Menard (*Aubin*).
M. Menasie (*Nathan*).
M. Mencoboni (*Hugo*).
Mme Merel (*Lucile*).
M. Meyer (*Alain*).
M. Midy (*Thomas*).

Mme Mignard (*Sophie*).
M. Mollard (*Aymeric*).
Mme Montarnal (*Aurélie*).
M. Morvand (*Aymeric*).
Mme Neurohr (*Clémence*).
Mme Nowicki (*Paule*).
M. Oumoussa (*Samy*).
M. Perrot-Minnot (*Gaétan*).
M. Petit (*Damien*).
Mme Picard (*Marine*).
Mme Pierron (*Elodie*).
M. Pion (*Marc*).
Mme Pontarollo (*Cloé*).
Mme Pouget (*Margot*).
Mme Poulet (*Noémi*).
M. Pozzobon (*Victor*).
M. Prévost (*Boris*).
M. Raffalli (*Nicolas*).
Mme Ramet (*Julie*).
M. Regnier (*Maxime*).
Mme Robles (*Elsa*).
Mme Rolland (*Héloïse*).
M. Rouquier (*Fabien*).
M. Roux (*William*).
Mme Rusch (*Aurélie*).
M. Saliou (*Benjamin*).
M. Sauget (*Romuald*).
M. Schnoebelen (*Jonathan*).
M. Sellier (*Vianney*).
M. Sierra (*Benjamin*).
Mme Simons (*Lucie*).
Mme Sviragol (*Aude-Line*).
M. Sonnet (*Adrien*).
Mme Soulas (*Floriane*).
Mme Tang (*Cathy*).
M. Tenkodogo (*Sylvain*).
M. Touzeau (*Tristan*).
M. Venera (*Filipe*).
M. Venot (*Pierre-Alexis*).
M. Vidal (*Romain*).
M. Viellenave (*Pierre-Jean*).
M. Villenave (*Benjamin*).
Mme Vitoux (*Larasati*).
M. Watremez (*William*).
M. Wiencierz (*Adam*).
Mme Yousfi (*Lynda*).
M. Zerrouk (*Jack*).

L'attribution du titre d'ingénieur diplômé de l'École nationale supérieure des mines d'Albi-Carmaux confère de plein droit le grade de master.

**Arrêté du 18 octobre 2012
portant attribution du diplôme d'ingénieur de l'École nationale
supérieure des mines d'Albi-Carmaux (Mines Albi-Carmaux)**

Par arrêté du ministre du Redressement Productif en date du 18 octobre 2012,

Le diplôme d'ingénieur de l'École nationale supérieure des mines d'Albi-Carmaux est attribué aux élèves titulaires (formation continue) sortis de l'école en 2012, désignés ci-après, par ordre alphabétique :

Mme Aguessy (*Linda*).

M. Baquey (*Frédéric*).

M. Batut (*Thierry*).

M. Bounou (*Yassine*).

M. Carlat (*Fabien*).

M. Harchi (*Achraf*).

M. Olmi (*Christophe*).

M. Péradon (*Romain*).

M. Rivière (*Patrice*).

M. Soarès (*Olivier*).

M. Taillandier (*Thierry*).

L'attribution du titre d'ingénieur diplômé de l'École nationale supérieure des mines d'Albi-Carmaux confère de plein droit le grade de master.

Arrêté du 18 octobre 2012
portant attribution du diplôme d'ingénieur de l'École nationale
supérieure des mines d'Albi-Carmaux (Mines Albi-Carmaux)

Par arrêté du ministre du Redressement Productif en date du 18 octobre 2012,

Le diplôme d'ingénieur de l'École nationale supérieure des mines d'Albi-Carmaux est attribué aux élèves titulaires, sous statut d'apprenti, sortis de l'école en 2012, désignés ci-après, par ordre alphabétique :

M. Belkhir (*Wadia*).
M. Biraud (*Patrick*).
M. Bonafé (*Romain*).
Mme Bouvet (*Caroline*).
M. Certes (*Fabien*).
M. Charrondièrre (*Philippe*).
M. Ciauriz (*Adrian*).
Mme Coulot (*Amandine*).
M. Forsse (*Guillaume*).
Mme Guiter (*Julie*).
Mme Lafaille (*Alice*).
M. Legrand (*Benoît*).
M. Lezeaud (*Sébastien*).
M. Marcouire (*Brice*).
M. Moukoko (*Renaud*).
M. Peyrusqué (*Jonathan*).
M. Pharamond (*Loïc*).
M. Platon (*Loïc*).
M. Rouger (*Armand*).
Mme Saenz de Zaitegui (*Jennifer*).
M. Santoul (*Edouard*).
M. Saquer (*Nicolas*).
M. Tanguy (*Jonathan*).
M. Vieu (*Nicolas*).
M. Wahl (*Yann*).
M. Yvert (*Marc*).

L'attribution du titre d'ingénieur diplômé de l'École nationale supérieure des mines d'Albi-Carmaux confère de plein droit le grade de master.

Arrêté du 22 octobre 2012
portant nomination au conseil d'administration de l'École nationale
supérieure des mines d'Albi-Carmaux (Mines Albi-Carmaux)

Par arrêté du ministre du Redressement Productif en date du 22 octobre 2012,

M. Brossard (*Clément*), président du réseau des ingénieurs et des docteurs de l'École nationale supérieure des mines d'Albi-Carmaux, est renouvelé dans ses fonctions de membre du conseil d'administration de l'École nationale supérieure des mines d'Albi-Carmaux, au titre des personnalités choisies en raison de leurs compétences scientifiques, technologiques, économiques et industrielles.

Arrêté du 7 septembre 2012
portant nomination (Service à compétence nationale dénommé
« Service des achats de l'État »)
NOR : EFIP 1232586 A

Le ministre de l'Économie et des Finances ;

Le ministre délégué auprès du ministre de l'Économie et des Finances, chargé du Budget ;

Vu le décret n° 2009-300 du 17 mars 2009 portant création du service des achats de l'État ;

Vu le décret n°2012-768 du 24 mai 2012 relatif aux attributions du ministre de l'Économie et des Finances ;

arrêtent :

article 1

Mme *Mireille* Colas, agent contractuel, est nommée directrice adjointe du service à compétence nationale dénommé « Service des achats de l'État ».

article 2

Le présent arrêté sera publié au bulletin officiel de l'administration centrale du ministère de l'Économie et des Finances.

Fait le 7 septembre 2012

Le ministre de l'Économie et des Finances,

Pierre Moscovici

Le ministre délégué auprès du ministre
de l'Économie et des Finances, chargé du Budget,

Jérôme Cahuzac

BULLETIN OFFICIEL DE L'ADMINISTRATION CENTRALE DU MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE,
ET DES FINANCES, DU MINISTÈRE DU COMMERCE EXTERIEUR,
DU MINISTÈRE DU REDRESSEMENT PRODUCTIF,
ET DU MINISTÈRE DE L'ARTISANAT, DU COMMERCE ET DU TOURISME
SEPTEMBRE-OCTOBRE 2012

*Édité par le service de la Communication
du ministère de l'Économie et des Finances, du ministère du Commerce extérieur
du ministère du Redressement productif
et du ministère de l'Artisanat, du Commerce et du Tourisme*

Accès : www.economie.gouv.fr/publications

ou

site internet economie.gouv.fr, rubrique : « liens pratiques, Les bulletins officiels de l'administration centrale »

Publication : *Joëlle Moigne*
Tél. : 01 53 18 88 24
joelle.moigne@finances.gouv.fr